

Mouvements politiques et sociaux lausannois de 1970 à 1990
Souvenirs et archives

Lôzane Bouge (1980-1981) : Une jeunesse en colère



« Manifestants du mouvement Lausanne Bouge »,
Lausanne, 2 novembre 1980,
Archives personnelles d'A.-C. MENETREY

Travail de Maturité
présenté par
Léa Cloux
3M1

Sous la direction de Cédric Suillot
13 novembre 2006
Gymnase Auguste Piccard

Introduction

« Mouvements politiques et sociaux lausannois de 1970 à 1990 », tel est le thème général pour ce sujet de travail de maturité. Je me suis toujours intéressée à l'histoire, et plus particulièrement à tout ce qui touche notre région. Je pense qu'il est important de connaître ce qui s'est passé dans notre canton auparavant pour mieux comprendre la société actuelle, mieux analyser les problèmes économiques et politiques d'aujourd'hui. C'est pourquoi j'ai choisi d'étudier le mouvement « Lausanne Bouge ». C'est un mouvement spécialement intéressant pour son côté encore actuel. Les problèmes rencontrés il y a vingt-six ans par les jeunes lausannois sont encore, pour certains, présents aujourd'hui. On peut citer notamment la création de squats et de centres alternatifs.

Il est encore important de souligner que tous ces mouvements, qui sont apparus à partir de 1970, sont essentiellement composés de jeunes adolescents, et ce n'est pas sans raisons.

En effet, l'adolescence est une période de rupture et ce à toutes les époques. C'est un fait génétique. Pour le comprendre, il faut reprendre le cycle de la vie en entier. En premier, les enfants sont soumis à l'autorité de leurs parents. Ces derniers doivent les éduquer. Puis en grandissant, ils veulent avoir leurs propres idées, leur personnalité se développe. C'est la période de l'adolescence à laquelle l'autorité est reniée. Il faut que l'enfant, qui a grandi, coupe le cordon ombilical et commence à voler de ses propres ailes. L'adolescent doit acquérir sa propre autonomie et cela ne peut pas se faire sans révolte. Ensuite, les esprits se calment et deviennent matures, c'est l'arrivée à l'âge adulte.

1980 est une année riche en événements. Je me suis alors posé plusieurs questions auxquelles je vais tenter de répondre dans ce travail. Je me suis demandé quelles étaient les influences historiques et sociales qui ont poussé des jeunes à se rebeller contre une société démocratique. J'ai essayé de comprendre quelles étaient les mentalités de ces jeunes et de quels milieux sociaux ils venaient. Puis je me suis penchée sur leurs actions et leurs revendications pour analyser leur méthode de révolte et de communication. Mais que voulaient-ils réellement ? Pour terminer, j'ai réuni les différents points de vue de la police, des autorités de la ville de Lausanne et de la population en général, afin de comprendre l'agitation que ce mouvement a créée et les différentes questions que cela a posées.

Chapitre un : Situation historique et économique, événements qui précèdent

Situation historique et économique

Dans les années cinquante, les sociétés occidentales, dont la Suisse, voient naître de nouveaux moyens de communications (radio, télévision, téléphone). La production devient industrielle. Les Etats-Unis, dont le profit économique n'avait pas été affecté par la deuxième guerre mondiale, commencent à exporter leurs produits (Coca-Cola, juke-box, jeans, ...) en Europe. Suite au baby boom, les jeunes deviennent de plus en plus nombreux et représentent ainsi le tiers de la population. Les jeunes Américains, puis Européens, revendiquent leurs différences. C'est l'apparition du rock'n'roll et de la pop music. Une culture jeune naît et se développe, appelée la « contre-culture ». Ils recherchent une nouvelle façon de vivre. C'est ainsi qu'ils créent de nouvelles modes : cheveux longs, jeans, blousons en cuir, ...

Dans les années soixante, des groupes se forment : hippies, beatniks, skinheads, ... Ils en ont assez du conformisme et veulent se démarquer de leurs aînés. Ils se rebellent contre la société, leur famille, les lois, en bref tout ce qui représente l'autorité. Les Hippies prennent de la drogue (LSD, cannabis, cocaïne,...) pour entreprendre un « voyage » psychique, qui les éloigne de la réalité. C'est aussi l'époque de la libération sexuelle, avec l'invention de la pilule contraceptive. La jeunesse se mobilise pour des causes politiques, comme la guerre au Vietnam ou en Algérie. Certains jeunes s'intéressent au combat contre la ségrégation, en suivant les débats de Martin Luther King ou de Malcolm X à la télévision. La musique est un bon moyen d'expression et de contestation ; les chanteurs deviennent les portes parole des jeunes (Pink Floyd, Rolling Stones, The Doors, Jimmi Hendrix, The Beatles,...).

En 1968, une révolte éclate dans les collèges et les universités. Des dizaines de milliers d'étudiants, partout dans le monde, se rebellent contre le mode de vie que la société impose. Ils veulent un monde meilleur.

A partir de 1970, certains jeunes commencent à déchanter. Leur espoir que le monde peut encore changer s'atténue. Les jeunes ne s'intéressent plus qu'au présent. Ils sont désespérés. Des groupes de jeunes partent s'installer à la campagne pour vivre en communauté, tout en respectant la nature. D'autres préfèrent investir les bâtiments laissés à l'abandon en ville et créent ainsi des espaces autogérés.

Evénements qui précèdent 1980

Les années 1970 à 1980 sont riches en manifestations et autres mouvements de jeunes, et ce partout en Europe et en Suisse. C'est pourquoi la ville de Lausanne n'a pas été épargnée. Après mai 68, d'autres mouvements voient le jour.

En voici quelques-uns, afin de mieux situer le mouvement Lausanne Bouge dans l'histoire de la ville.

Au début du mois de mai 1971, des gens se plaignent du prix des places de cinéma, qu'ils trouvent trop élevé. C'est pourquoi le Comité Action Cinéma (CAC) se forme, essentiellement constitué de gymnasiens, d'apprentis et de jeunes travailleurs. Ils décident de boycotter sept salles de cinéma lausannoises. Ils veulent que le cinéma, qui est, selon eux, un bien public, soit aussi accessible aux gens qui n'ont pas beaucoup d'argent. Ils proposent alors d'ouvrir des locaux de cinéma libres et sans propriétaire. S'ensuivent des manifestations, où la brigade anti-émeute de la police intervient, ainsi que de longues négociations avec la Municipalité.

En 1977, à Lausanne, des jeunes manifestent au Buffet de la Gare contre les discriminations dont ils font l'objet. Ils occupent ensuite, une nuit, le casino de Montbenon. Une banderole y est accrochée : « premier espace libéré et gratuit à Lausanne ».

En septembre de la même année, à Zurich, la Municipalité décide d'entreprendre la construction de la « Rote Fabrik », un centre de culture pour les jeunes. Mais trois ans plus tard, ce lieu n'existe toujours pas. Les projets se seraient perdus. Presque tout l'argent dépensé par la ville pour la culture va à l'Opéra et au Schauspielhaus (théâtre). Un crédit de 61 millions est débloqué pour la réparation de l'Opéra, ce qui choque certains jeunes appartenant à la culture alternative, à qui on ne verse toujours rien.

La première manifestation a lieu le 17 mai 1980. Près de deux mille jeunes revendiquent, devant l'Opéra, le droit à leur centre autonome, promis trois ans auparavant. Malheureusement, le rassemblement, qui se voulait pacifique, dégénère très vite. Les policiers utilisent du gaz lacrymogène et des balles en caoutchouc. A part le centre autonome, ils ont d'autres revendications : supprimer les autoroutes traversant la ville, moins de métro et plus de logements. Des groupes politiques de gauche se réunissent pour les aider, notamment pour cautionner le centre autonome. Pour finir, les jeunes obtiennent leur centre. Mais très vite, il est soumis par la police à un cercle vicieux : ouvert, fermé, ré-ouvert...

A Bâle également, on revendique un centre autogéré à partir de 1980. Ce fut le même problème qu'à Zurich. Cependant, ce n'est qu'à partir du début de l'année 1981 qu'on entend parler d'eux dans la presse.

A Berne, Coire, Saint-Gall, Zoug ou La Chaux-de-Fonds, les jeunes veulent tous un centre autonome. Ils protestent contre le manque de logements, contre le manque d'espaces pour la jeunesse. Les problèmes avec la police sont partout les mêmes.

Chapitre deux : Récit des événements : manifestations et autres actes

Tout commence le 28 juin 1980, lors de la Fête de Lausanne. Une manifestation de soutien aux jeunes de Zurich doit avoir lieu ce jour-là. Après la projection d'un film sur les événements zurichois, le débat démarre sur Lausanne. Environ deux cents personnes se mettent d'accord sur quelques revendications : un centre autonome, l'affichage libre, le droit de manifester et la suppression du fichier sur les homosexuels.

Mais c'est le mardi 23 septembre que le mouvement se fait vraiment connaître. La fontaine de la place de la Palud est ornée de têtes en sagex ensanglantées. L'eau a été teinte en rouge. Une pancarte au sommet de la statue de la Justice porte cette phrase : « Davel a donné sa tête pour rien... La liberté n'existe pas. » Tout cela pour annoncer une manifestation qui doit se dérouler le 27 septembre, lors du Comptoir Suisse.

Le samedi suivant, c'est donc trois cents à quatre cents jeunes qui se réunissent, sans autorisation préalable de la municipalité. Ils veulent un centre pour les jeunes. Mais la manifestation déborde rapidement, vingt-trois personnes sont arrêtées puis relâchées. Quelques violences et dégradations sont à déplorer.

Suite à la manifestation, les autorités de la ville de Lausanne tiennent une conférence de presse. Les réactions sont négatives. Jean-Pascal Delamuraz, syndic de Lausanne, fait savoir qu'il compte bien entretenir le dialogue avec les jeunes, mais trouve que leur revendication d'un centre autonome n'est pas fondée. « *Il n'y a ni motivation, ni finalité.* » (J-P Delamuraz) (« *La manifestation de Lausanne : une minable imitation de Zurich* », *Nouvelle revue de Lausanne*, n°227, lundi 29 septembre 1980). La Municipalité invite deux-trois délégués du mouvement, le 29 septembre à 14 heures, afin de discuter calmement de leurs requêtes.

Le lendemain, la délégation ne se présente pas à l'Hôtel de Ville. Elle se justifie au moyen d'un tract : « *Nous ne sommes pas tous des chômeurs ou des inactifs. (...) Nous ne voulons pas de délégués, car c'est l'assemblée qui décide tout.* »

Deux jours plus tard, une délégation d'une dizaine de personnes s'entretient avec la Municipalité, dans une annexe de l'Hôtel de Ville. Les jeunes y exposent leurs idées, notamment l'obtention d'un centre autonome. Les autorités les avertissent que tout ne pourra pas être réglé si rapidement. Des manifestants, une centaine, se rendent à la place de la Louve.

Suite à cela, une nouvelle manifestation, le 4 octobre, a lieu sur la place Bel Air, puis en direction de la Riponne. C'est plus de cinq cents jeunes qui y prennent part. Mais très vite les policiers chargent. Quarante manifestants sont arrêtés, des personnes sont blessées (dont trois policiers), le trafic est perturbé, du gaz lacrymogène est répandu dans les rues...

Le même jour, un Collectif de défense se forme. Des membres de différents partis d'extrême gauche, dont Anne-Catherine Menétréy, Pierre Agthe et Alain Bottarelli, décident d'aider les jeunes à se défendre juridiquement.

Le samedi suivant (11 octobre 1980), la pluie est au rendez-vous. Mais le mauvais temps n'affecte pas la motivation des manifestants. Certains distribuent même des bonbons aux conducteurs immobilisés. Tout se passe dans le calme. Les forces de police ne sont pas présentes, à part quelques agents en civil qui suivent discrètement la procession.

Le 15 octobre, dans le passage de Saint-François, se déroule une assemblée. Il n'y a pas d'autres lieux possibles, car toutes les salles que les manifestants désirent louer leur sont refusées.

Contrairement à la semaine précédente, le samedi 18 octobre est un peu plus mouvementé. En effet, près de deux cents personnes du mouvement Lausanne Bouge partent depuis la gare à 14 heures et descendent en direction de l'avenue de Cour afin d'occuper un bâtiment appartenant la commune qui est loué à l'EPFL, destiné à un centre de loisirs. Ils veulent y créer leur centre autonome. Seulement une cinquantaine de personnes pénètrent dans l'immeuble. Dix minutes plus tard, la police débarque avec des gaz lacrymogènes et évacue les lieux. Les jeunes se dispersent et regagnent le centre ville. La police les prend en chasse et arrête une trentaine de personnes avant de les relâcher.

Le mardi 21 octobre, le Collectif de défense organise une conférence de presse. « *Les événements de samedi dernier nous ont paru si graves qu'il nous a semblé important de donner cette conférence de presse* », déclarent quatre membres (« *Manifestations et forces de l'ordre : des témoins qui accusent* », 24 Heures, 22 octobre 1980)

Deux jours plus tard, Jean-Pascal Delamuraz demande le retour au calme et promet au mouvement Lausanne Bouge que la Municipalité étudiera les sept points de revendications. La population en a assez de l'agitation constante dans les rues.

Jeudi 24 octobre, un Comité de soutien au Mouvement des jeunes se réunit avec une septantaine de sympathisants (parents, éducateurs, professeurs, militants, syndicalistes et autres personnes). Ces gens veulent tous trouver des moyens afin d'aider les manifestants. En premier, le but est de faire signer une lettre de soutien à des personnalités. Ensuite, une manifestation est prévue en début novembre, pour dénoncer le racisme anti-jeune, la répression policière et revendiquer la liberté d'affichage, ainsi que la levée des inculpations.

Malgré le ras-le-bol de la population, le samedi 26 octobre, suite à un concert de la chanteuse Nina Hagen au Palais de Beaulieu, deux cents personnes manifestent dans les rues « *parce que les concerts sont chers, qu'il n'y a pas de salles pour les petits groupes et que de toute façon, après ces grandes exhibitions de stars, on se retrouve tout con...* » (*Secousse sismique, numéro 1, novembre 1980*)

Ils se dispersent, ensuite, aux environs de 23h15, près de la gare.

Le mardi 28 octobre, le conseil municipal se réunit. Il débat pendant plus d'une heure et demie du sujet des manifestations de rue. Les Municipaux se fixent alors un délai jusqu'au 28 février 1981 pour régler le problème

du centre autonome. En attendant, la police devra maintenir l'ordre. Le même soir se tient une assemblée du mouvement Lausanne Bouge.

Le lendemain une autre assemblée est convoquée afin de discuter de la répression policière. Le Collectif de défense est présent afin d'aider les jeunes à trouver des solutions.

A partir de novembre, le mouvement comprend que les manifestations ne suffisent pas à se faire comprendre, il faut trouver quelque chose de plus marquant. Le syndic ayant déclaré « *notre volonté de dialogue ne se jouera pas sur un paillason* », une cinquantaine de jeunes apportent des paillasons devant l'Hôtel de Ville.

Le 1^{er} novembre, une petite troupe monte une pièce de théâtre, dont les personnages sont, bien sûr, la police matraquant des manifestants, ainsi qu'un faux syndic.

Le samedi 8 novembre est une date importante. En effet, une manifestation autorisée par la commune est organisée par le Comité de soutien au Mouvement des jeunes et pour les libertés démocratiques. Plus de huit cents personnes défilent dans les rues de 14h30 à 16h30. Ce comité de soutien comprend des adultes sensibilisés aux problèmes des jeunes ainsi que des parents de manifestants. Il veut apporter sa solidarité. Cependant à la fin de la manifestation qui s'était jusqu'alors déroulée sans problèmes majeurs, une centaine de jeunes décident de faire le trajet en sens inverse. La manifestation dégénère et les policiers doivent intervenir. Soixante personnes sont arrêtées, dont trois sont incarcérées à la prison du Bois- Mermet. Vers 22 heures, des magasins sont attaqués à coup de barres de fer et leurs vitrines sont détruites. « *Ce rassemblement de samedi est celui d'une partie de la population qui essaye de comprendre avant de juger (...) Ce qui se passe à Lausanne n'est qu'un simple accident de parcours qu'il faut corriger, un défaut de fonctionnement qu'il faut enrayer, c'est le signe profond d'un malaise social.* » (Citation du comité de soutien : « *Double manifestation samedi à Lausanne : une soixantaine d'arrestations* », 24 heures, 10 novembre 1980)

Le mercredi 12 novembre, un rassemblement à lieu devant la prison du Bois- Mermet, vers 19 heures. Ils sont une cinquantaine à demander la libération de leurs camarades.

Le 15 novembre 1980, une vingtaine de personnes, seulement, se réunit sur les escaliers du Palais de Rumine, pour protester contre la répression en Suisse et l'arrestation de leurs camarades le samedi d'avant.

Le week-end suivant, le comité de soutien réorganise un rassemblement de protestation avec autorisation de la police, à la place de la Palud. Une lettre est envoyée à la Municipalité où on demande aux autorités de cesser les poursuites engagées contre les manifestants arrêtés. Une récolte de signatures est engagée. Plus de cent trente-quatre personnalités et associations la signent.

Depuis le jeudi 4 décembre, une tente est montée sur la place de la Palud par plusieurs membres du mouvement Lausanne Bouge pour récolter des fonds afin de reconstruire des villes détruites par un tremblement de terre en Italie du Sud. Ils demandent à la Municipalité de payer les billets de train pour se rendre en Italie. C'est finalement la Ligue vaudoise, « *l'organe politique du Mouvement de la Renaissance Vaudoise, qui soutient dans tous les domaines ce qui contribue au renforcement de l'identité vaudoise* »

(www.ligue-vaudoise.ch/ligue/index.php (27.10.2006)), qui leur offre trois billets, d'une valeur totale de cinquante francs. « *Nous sommes contre les manifs et la casse, mais nous sommes pour le genre d'action que Lausanne Bouge veut entreprendre. Les billets que nous leur avons donnés sont une mesure concrète d'encouragement.* » (Ligue vaudoise) (« *Trois campeurs de la Palud ont un billet pour l'Italie, la ligue vaudoise bouge !* », 24 Heures, mardi 9 décembre 1980)

Le lendemain, les militants remercient ainsi la Ligue vaudoise : « *Nous ne remercions pas la Ligue vaudoise qui a tenté de nous faire un cadeau empoisonné : après avoir appelé la population lausannoise à une répression fasciste contre nous, elle nous a fait parvenir trois billets de train pour l'Italie. (...) Nous allons contacter la Colonie libre italienne afin que certains d'entre-nous puissent tout de même partir et nous leur offrirons le généreux don de la Ligue vaudoise.* » (« *A propos de l'Italie* », 24 Heures, 10 décembre 1980)

Durant cette période hivernale (novembre-janvier), le mouvement se disperse. Les grandes manifestations sont remplacées par des réunions de groupes plus petits, voire par des initiatives individuelles. Les jeunes sont traumatisés par les arrestations et l'incertitude d'obtenir ce qu'ils désirent.

C'est le 24 janvier 1981 que le mouvement Lausanne Bouge refait parler de lui. En effet, une nouvelle manifestation a lieu, après plus d'un mois d'absence dans la rue.

Le 28 février, quelques personnes occupent un bâtiment désaffecté du Rôtillon.

Le mardi, deux jeunes sont vidés des appartements qu'ils occupent à la rue des Bains 2 sur une plainte du propriétaire. Le même jour, un homme « *sympathisant de Lausanne Bouge, mais agissant individuellement* » (« *Deux appartements occupés par des jeunes lausannois* », 24 Heures, mercredi 4 mars 1981) va s'installer au deuxième étage d'un immeuble de la Palud. Il quitte l'appartement en fin d'après-midi.

Le jeudi 6 mars, la Municipalité propose un local, situé au numéro 16 de la rue Saint-Martin, au mouvement Lausanne Bouge pour qu'il puisse y tenir ses assemblées. Mais ce dernier refuse.

Le 21 mars, a lieu un rassemblement au Café du Rond-Point de Beaulieu. Des membres des organisations de Zurich, Bâle et Berne sont présents. Le film « *Zurich brannt* », réalisé par des étudiants zurichois est projeté. A 23 heures, la plupart des jeunes se dispersent. En apprenant qu'un grand rassemblement a lieu en même temps à Zurich et que la police y charge avec violence, environ cinquante personnes se déplacent à la place de la Palud, pour une manifestation de soutien aux jeunes Zurichois. Ils occupent alors les étages inhabités d'un immeuble. A 06h15 du matin, la police vide les lieux et arrête les huit occupants. Ces jeunes sont accusés de violation de domicile ainsi que de dégradations. Certains jeunes se plaignent d'avoir reçu, de la part de la police, des coups de pied et de matraque, or le capitaine de la police dément ces faits.

Le 29 mars 1981, une fête est organisée au Rôtillon. Le but est de faire revivre ce vieux quartier lausannois destiné à la démolition. Organisée par des membres de Lausanne Bouge, la fête est aussi soutenue par le Groupe action urbanisme (GAU), qui lutte contre cette démolition, l'Echo du Boulevard et le Comité de soutien

au mouvement de jeunes. Les passants peuvent visiter les locaux convertis en centre autonome. Le soir, des concerts et une pièce de théâtre sont présentés. La fête propose aussi un parcours du manifestant, le « Rôti-fantôme », où chacun peut essayer de se faire arrêter, d'être mis dans une minuscule cellule et de donner ses empreintes digitales.

Le 2 avril, la trentaine de personnes qui étaient convoquées devant la commission de police, suite aux manifestations du 27 et 29 septembre 1980 et celle du 24 février 1981, boycotte la séance.

Neuf mois après les premières manifestations et après huit semaines d'occupation des immeubles du Rôtillon, le 29 avril 1981, la Municipalité de Lausanne accorde aux jeunes un centre autonome à la rue Saint-Martin.

Le bâtiment de trois étages comporte quatre grandes salles et deux petits appartements. Il n'y a ni chauffage, ni eau chaude. Les installations sanitaires laissent à désirer. Mais les jeunes ont des projets ; ils veulent aménager un jardin potager afin de manger leurs propres récoltes. La Municipalité débloque un crédit de 45'000 francs pour la rénovation des bâtiments.

Le vendredi 19 juin, au matin, le centre, devenu un refuge pour de jeunes fugueurs, est évacué par les forces de l'ordre. Les trente-neuf personnes présentes subissent un contrôle d'identité. Celles qui étaient recherchées par la police sont arrêtées. La Municipalité demande aux occupants du centre de mieux entretenir les locaux qui sont dans un état déplorable. Du haschisch et des pousses de marijuana sont saisis. Quelques jours plus tard, une petite troupe de jeunes, suite à la demande de la Municipalité, remettent le centre autonome un peu en état.

A partir d'octobre 1981, les jeunes décident de créer un cabaret derrière le centre qui s'appelle « le Cabaret Orwell », ainsi qu'un bar et un « sleeping », où les gens peuvent dormir. Des concerts sont alors programmés et des projections de cinéma ont lieu.

Le 15 janvier 1982, les jeunes décident de fermer le Centre pour une durée de deux mois afin de pouvoir faire quelques rénovations. Ils demandent à la Municipalité de leur accorder une avance sur le budget prévu pour l'année 1982. Ils désirent rénover la cuisine et les toilettes, créer une salle d'exposition, un local de répétition pour les orchestres et construire des douches. Le Centre est ré-ouvert en mai, à nouveau fermé en juin.

En juillet, un incendie d'origine criminelle met fin à l'expérience.

Mais en octobre 1982, quelques irréductibles de Lausanne Bouge, dont Jean-Marc Richard, s'unissent sous le nom de « Koprocks ». Ils vont s'entretenir avec la Municipalité pour ouvrir une salle permanente pour l'organisation de concerts de rock.

Au printemps 1983, une salle à l'avenue César-Roux est fournie à l'association, dans un ancien dépôt des TL. Le groupe de jeunes entreprend directement les travaux.

L'année d'après, la Municipalité accorde même une aide de 150'000 francs pour les rénovations.

Le 12 avril 1985, le cabaret « la Dolce Vita » voit le jour. Plus de huitante concerts sont organisés par année. La salle de spectacle devient un haut-lieu des nuits lausannoises, de grands groupes internationaux s'y produisent (Red hot chili peppers, Noir désir, ...). D'abord essentiellement basé sur des concerts de rock, « la Dolce Vita » accueille bien vite des groupes de musique du monde et de jazz, programme des représentations de théâtre et projette des courts-métrages. Ce cabaret va durer presque quinze ans et fermer en printemps 1999.

Chapitre trois : Explication du mouvement et des revendications

Qui étaient-ils ?

Dans le magazine « Secousse sismique n°1, à la page 2, novembre 1980 » ils se décrivent ainsi :

« Qui sommes nous ?

Des hommes et des femmes, étudiants, ouvriers, chômeurs, jeunes et un peu moins jeunes qui manifestons notre insatisfaction et notre rage de vivre.

Eux, ils cassent le monde, ils saccagent la nature, détruisent nos personnalités.

Eux nous conditionnent par la répression et l'intolérance.

Nous refusons la morale du fric et du profit qu'on nous impose.

Nous refusons d'être transformés en robots, en numéros.

Nous refusons la mort par le nucléaire qu'on nous promet.

Nous refusons d'être des gaspilleurs, des pollueurs, des consommateurs irresponsables.

Nous refusons la vie qu'on nous fait, l'anonymat qui nous rend fous.

Nous refusons le matérialisme frénétique et inhumain.

Que voulons nous ?

Nous voulons vivre par nous- même en faisant tout ce qu'on aime faire et qu'on nous a refusé.

Nous revendiquons notre droit à la différence.

Nous exigeons qu'on nous accorde la liberté, l'espace nécessaire où l'on puisse pratiquer notre autonomie.

Nous voulons être responsables de notre vie basée sur le développement personnel, la création individuelle, l'expression libre, la communication vraie et les échanges d'amitié. Nous voulons assumer notre marginalité sans être acculés aux drogues dures, à l'asile psychiatrique, au suicide ou à la prison.» (Voir annexe page 40)

Le mouvement « Lausanne Bouge » était essentiellement composé de jeunes apprentis, ouvriers, étudiants et marginaux. Les autorités les décrivaient d'une autre manière : « ... il existait dans l'agglomération une petite minorité de jeunes, plutôt au-delà de vingt ans qu'en deçà, qui n'ont pas pu s'insérer harmonieusement dans notre société et souffrent d'une sorte de carence affective. Autour de ce noyau, une trentaine environ, on peut compter que graviteraient une centaine de jeunes intéressés assez vivement, ce chiffre pouvant à l'occasion doubler ou tripler pour un concert ou une manifestation. » (Municipalité de Lausanne, « Informations concernant les manifestations de jeunes, les rapports des groupes de travail et attitudes de la municipalité », Lausanne, septembre 1981, 57 pages)

Ces jeunes étaient touchés par les problèmes généraux de la société. Ceux qui manifestaient étaient, pour la plupart, des jeunes qui avaient été isolés de la société depuis leur enfance (orphelins,...). Ils étaient plus

fragiles que les autres et n'arrivaient pas à maîtriser toutes les difficultés qui se présentaient à eux. Le système scolaire n'encourageait pas assez les jeunes à analyser les problèmes et à trouver des solutions par eux-mêmes.

Les jeunes lausannois voulaient exprimer un mal-être. Ils ne se sentaient pas à leur place dans la société de l'époque et avaient l'impression que les mondes du travail, de l'école et des loisirs les rejetaient ; qu'ils étaient sans cesse soumis à l'autorité. C'était l'expression d'un malaise social. On peut aussi noter que le mouvement touchait toutes les classes de la société. Les jeunes recherchaient la liberté et de la reconnaissance de la part des adultes.

Anne- Catherine Menétréy décrit ainsi leur malaise : « *C'est un cri de révolte et un désir de vivre. (...) Ainsi les trois premières «valeurs » revendiquées par Lôzane bouge ont un nom : différence, tolérance, liberté. »* (Anne-Catherine MENETREY et le Collectif de défense, *La vie...vite*, Lausanne, Editions d'En Bas, 1982, page 53)

Ils refusaient tous le conformisme et les normes que la société leur imposait. C'étaient des jeunes isolés qui avaient besoin d'un endroit où ils pourraient se regrouper. Lausanne Bouge était alors pour eux une deuxième famille, un point de ralliement. Les manifestations étaient aussi un moment où ils pouvaient se retrouver, oublier les problèmes du quotidien et montrer au reste de la population qu'ils existaient, comme le démontre une citation trouvée dans un tract : « *Nous ne voulons pas d'un monde où la garantie de ne pas mourir de faim se paie par la certitude de mourir d'ennui !* » (« *Tract de Lôzane Bouge* », septembre 1980, Lausanne, A4, 1 page)

Ils transmettaient leurs idées grâce à des tracts, des dessins, des bandes dessinées, des textes, des petites pièces de théâtre... (Voir annexes pages 38, 39 et 42). Certains créateurs étaient même très doués. Les barbouillages sur les murs, leurs tenues extravagantes et leur comportement provocant étaient en quelque sorte leur langage, les solutions qu'ils avaient trouvées pour se faire remarquer. La violence est aussi un moyen d'expression. La plupart des actes violents commis étaient contre des objets symbolisant le monde matérialiste.

Ils n'organisaient pas seulement des manifestations, mais aussi des assemblées générales, qui étaient parfois houleuses. Il y avait aussi des fêtes, des réunions, des soirées où ils écrivaient leurs tracts. C'était un mouvement désorganisé. Beaucoup de tracts circulaient, pas tous écrits par le mouvement lui-même, mais aussi par des autres organisations de jeunes (jeunesse communiste,...) qui s'étaient jointes aux manifestations. Ces autres mouvements de jeunes apportaient leurs propres revendications à celui de Lausanne Bouge. Malgré cela, le tout formait quelque chose d'assez homogène.

Leurs revendications

Le centre autonome

La revendication principale du mouvement Lausanne Bouge était celle d'un centre autogéré. C'est le point de départ du mouvement. Selon une lettre ouverte de Lausanne Bouge à la Municipalité (voir annexe page 41), leurs arguments étaient les suivants : « *Nous exigeons un centre autonome parce que nous n'en pouvons plus. (...) Nous avons besoin d'un centre pour y vivre à notre façon, c'est-à-dire sans contrôle de l'Etat. En plus nous qui avons remarqué qu'il est tout simplement impossible dans cette ville – et ce n'est pas la seule – de se réunir à plus de vingt dans la rue sans que les forces de l'ordre tentent de nous disperser. (...) Il est donc impossible de se rencontrer dans cette ville (...) pour tout simplement échanger. (...) En voulant nous réunir dans un centre autonome, nous nous révoltons contre la solitude organisée (...).* » (Secousse sismique n°1, Lôzane Bouge, page 9, novembre 1980)

A l'époque les adultes n'avaient pas beaucoup de considération pour les jeunes. Selon eux, la jeunesse sortait des normes, ils n'étaient pas corrects. « *T'as les cheveux trop longs ou trop courts, t'as un complet, des badges ou une Bénarès, c'est trop, c'est pas assez, c'est pas correct, so man, on te fout dehors des bistrotts, ou on te tolère à la limite, si tu ne fais pas trop de bruit, (...), si tu restes discret.* » (Secousse sismique n°1, page 15)

Partout où les jeunes se rendaient, ils étaient surveillés, voire réprimandés.

« *Beaucoup de lieux publics nous sont interdits, c'est une des raisons de revendiquer un centre autonome.* » (Monique PICARD, « *Lausanne, Zurich : les jeunes dans la rue : Mais que veulent-ils ?* », *l' Illustré*, 20 au 25 octobre 1980, pages 30 à 32)

« *Pourquoi un centre autonome ? Pour nous retrouver, entre nous, sans y laisser de l'argent à un patron, librement , sans contrôle de l'autorité, comme c'est le cas dans les centres de loisirs, pétris de bonnes intentions, mais bien organisés pour faire rentrer tout le monde dans l'ordre.* » (Idem)

La jeune génération en a eu assez de ne pas pouvoir se réunir et échanger des idées.

« *Nous ne voulons pas traîner dans les bistrotts mais se réunir, construire de nouveaux rapports, faire de la musique, de la poterie, de la politique ou des orgies (...) on veut vivre ensemble, se rencontrer, se perdre, se retrouver sans horaires, sans lois.* » (Secousse sismique n°1, page 15)

Mis à la porte de plusieurs établissements publics, il bien fallu trouver un autre endroit où la jeunesse pourrait se réunir sans déranger. C'est pourquoi les jeunes demandèrent à la Municipalité la création d'un centre autonome. Cet endroit serait un lieu de rencontre et de partage qui serait le prolongement de leur maison familiale, un endroit où la jeunesse pourrait se retrouver sans dépenser d'argent et sans la présence d'une

quelconque autorité (ni éducateurs, ni assistants sociaux). Les gens pourraient y écouter leur musique sans être dérangés. Ils auraient aussi la possibilité de dormir dans le centre, s'ils le désiraient.

Les demandes à propos du centre autonome du mouvement Lausanne Bouge étaient les suivantes :

- Ouverture 24h sur 24 de ce foyer
- Absence de toute surveillance, pas d'éducateur, ni d'assistant social, encore moins de policiers
- Besoin de faire de la musique
- Droit de consommer des drogues douces
- Une salle de 120-150 personnes, isolée pour le bruit, permettrait d'être le lieu de rencontre où les jeunes tiendraient leurs assemblées.
- Quelques locaux plus petits pour une vingtaine de personnes qui pourraient servir de dortoirs et où ils pourraient aussi faire la cuisine.
- Une grande salle disponible quelques soirs par an pour organiser des fêtes de 300 à 500 jeunes

La Municipalité, après quelques mois de manifestations, décida d'accorder le centre autonome tant réclamé à ces jeunes manifestants. Mais elle émit une condition : le centre ne pourra pas déroger aux lois. Il devra absolument obtenir des patentes pour la vente de boissons alcoolisées. Un médiateur fut engagé afin d'entretenir de façon permanente le dialogue avec les membres de Lausanne Bouge.

Le droit à un affichage libre

La Société Générale d'Affichage, après un arrangement avec la Municipalité, avait le monopole sur la région lausannoise. Si quelqu'un décidait de mettre une affiche, quel que soit sa nature (politique, annonce d'une manifestation, etc.), il fallait demander l'autorisation quinze jours à l'avance. Cela coûtait neuf francs et vingt centimes pour une durée de quatorze jours. L'autre solution était de mettre sa publicité sur les vitrines des magasins. Mais pour cela, il fallait avoir le feu vert de la police, qui, si elle acceptait, demandait une contribution de trente centimes par affiche. Il n'y avait pas d'affichage gratuit. C'est pourquoi le mouvement Lausanne Bouge demanda un libre affichage. Les jeunes recherchaient la liberté d'expression. La Municipalité décida alors de mettre à disposition de la population plusieurs panneaux d'affichage libre, à divers endroits de la ville.

La suppression du dossier sur les homosexuels

C'est une des revendications les plus floues. En effet, certaines personnes, dont le mouvement Lausanne Bouge, prétendaient qu'il existait un fichier homosexuel. La police effectuerait des contrôles d'identité dans les

endroits de drague des homosexuels. Ces interventions seraient, selon le corps de police, pour « *protéger les homosexuels de détraqueurs qui les menacent, rechercher des personnes signalées et pour protéger les citoyens du voisinage des dérangements nocturnes (circulation bruyante, etc.)* » (« *Manifestation des jeunes à Lausanne, groupe de travail n°2, 1981* »)

Les contrôles seraient parfois accompagnés d'amendes ou de menaces de la part des policiers. Seraient établies alors des fiches où l'on retrouverait tous les noms des homosexuels contrôlés. Voici l'explication de Lausanne Bouge sur ce fichier sur les homosexuels : « *A quoi servent ces pratiques ? Pas besoin de chercher bien loin : il s'agit bel et bien pour la police de garder sous son contrôle un milieu « déviant » que la loi fait passer pour potentiellement criminel.* » (*Secousse sismique n°1, novembre 1980, page 18*)

Plus tard, le fichier central de police à Berne admit qu'il possédait des renseignements sur un million de personnes. C'est-à-dire qu'un Suisse sur six était dans le collimateur de la police, susceptible de commettre des infractions graves. La police de Zurich et de Bâle a aussi avoué l'existence de fiches sur les homosexuels. Par contre, la police lausannoise a toujours nié l'existence de fichiers.

La légalisation des drogues douces

Les jeunes désiraient une libéralisation des drogues douces, c'est-à-dire essentiellement les dérivés du chanvre indien (cannabis).

Voici leurs arguments : « *...la décriminalisation du hasch est la meilleure façon de lutter contre l'utilisation des drogues dures. On a déjà pu se rendre compte que le shit permettrait à de nombreuses personnes d'abandonner l'alcool, ce qui est important dans un pays où un dixième de la population est alcoolique.* » (*Secousse Sismique, n°1, page 23*)

« *Les autorités, en interdisant le hasch, mettent ainsi plusieurs milliers de personnes hors la loi.* » (*Idem*)

« *L'illégalité rend incontrôlable la qualité du hasch consommé. Ce qui entraîne certains dangers pour les consommateurs de cannabis.* » (*Idem*)

Selon le groupe de travail, la question de la légalisation n'était pas le réel problème. Si la consommation du chanvre n'était pas autorisée, les jeunes auraient quand même continué à fumer. Il fallait plutôt voir les motivations du consommateur.

Si la marijuana était fumée en groupe comme simple plaisir, elle ne pouvait pas être plus nocive que d'autres drogues légalisées comme le tabac. Par contre, si elle était consommée par un individu seul dans le but de fuir ses difficultés, cela pouvait amener cette personne à essayer des drogues dites plus « dures ».

« *Le groupe de travail a été sensible à la situation des jeunes présentant, de par leur vécu, une fragilité particulière et pour qui, à la période de l'adolescence principalement, la notion de transgression des interdits placés sur leur chemin, par le monde des adultes, est importante. Pour certains, l'objet à transgresser, le*

tabou social, sont les drogues douces. Lever cette interdiction reviendrait à devoir la remplacer par autre chose, qui pourrait alors être la drogue dure. » (« Manifestation de jeunes à Lausanne », rapport du groupe de travail n°2, 1981)

Le groupe de travail préconisa alors une décriminalisation de la consommation de marijuana et du petit trafic (notamment pour la consommation personnelle).

Le droit à la liberté de manifester

Lausanne Bouge désirait pouvoir manifester librement, sans être obligé de demander une autorisation. Le groupe de travail, après avoir regardé tous les aspects juridiques, ne donna pas son accord. Les lois en vigueur donnaient satisfaction à la plupart des intéressés et permettaient que les organisateurs soient plus en sécurité.

Par contre, la Municipalité décida de créer un « Hyde Park », endroit où les gens pourraient s'exprimer en toute liberté, sans autorisation préalable des autorités, dans les jardins du théâtre de Lausanne.

Les droits pour les musiciens de rue

Les artistes de rues devaient se soumettre à la législation fédérale et cantonale qui exigeait l'obtention d'une patente avant de pouvoir jouer dans les rues. Des endroits spécifiques pour se produire étaient prévus dans la ville de Lausanne. Les musiciens n'avaient donc pas le droit de se rendre ailleurs.

Les jeunes de Lausanne Bouge demandèrent aux autorités la levée des patentes. Le groupe de travail chargé d'analyser cette demande décida alors d'augmenter le nombre d'emplacements prévus, d'introduire un système de tournus afin que les musiciens ne jouent pas toujours au même endroit et de limiter au minimum les restrictions en vigueur.

Chapitre quatre : réactions des tiers

Police et manifestants, une confrontation

Un des principaux problèmes de ce mouvement fut la répression policière. A l'époque, un débat interminable fut engagé. Le rôle de la Municipalité est de faire respecter l'ordre public, pour que la voie publique reste calme et que les gens ne soient pas dérangés. C'est pour cela que, lors des manifestations, des centaines de policiers étaient présents. Ils étaient censés maintenir le calme dans les manifestations non autorisées, sous l'ordre des autorités de la ville. Mais cela a vite dégénéré. Tout l'attirail anti-émeute fut sorti : masques à gaz, casques, matraques, boucliers, lances à eau et gaz lacrymogène. On aurait dit qu'ils venaient d'une autre planète. D'ailleurs, les membres de Lausanne Bouge les appelaient les « martiens », tellement on ne les reconnaissait pas. Ils chargeaient contre les manifestants sans leur laisser la place pour se disperser. Si des jeunes lançaient des tessons de bouteilles sur les policiers, ils ripostaient avec du gaz lacrymogène. Des manifestants et même d'autres personnes qui n'avaient rien à voir avec le mouvement Lausanne Bouge (passants, journalistes, spectateurs) étaient même frappés violemment. Ce fut un véritable choc pour ceux qui y assistaient. De nombreux témoignages en parlent.

« ... à l'évidence, ce n'était pas à moi que les quatre ou cinq policiers en avaient, mais à un jeune homme isolé descendant la rue à peu de distance de l'endroit où je me trouvais. Candide sans doute, je me dis que quelques paroles à l'intention des policiers éviteraient un tabassage aussi inutile que douloureux... (...) Je me trouvais pris dans un tourbillon, et sans pouvoir même décliner mon identité, mes lunettes volèrent, les coups de matraque s'abattirent dans tous les sens. (...) Des conclusions qui s'imposent, je retiendrai celles-ci : les autorités responsables ont reconnu les excès de certains éléments de la police. (...) Il ne reste plus qu'à espérer que la Municipalité lausannoise saura trouver des intermédiaires pour engager un véritable dialogue avec les jeunes, qui, et là il s'agit bien de s'en rendre compte, sont loin d'être tous de la graine de terroristes. » (Jacques Secrétan, « Violenté lors des manifestations de Lausanne, notre correspondant apporte des précisions », Journal d'Yverdon et nord vaudois, 24 octobre 1980)

« Le 4 octobre, j'ai vu des policiers attaquer avec ce que je qualifie de « violence » et « brutalité » un jeune homme et une jeune fille. Le jeune homme avait un casque rouge. (...) J'ai vu un agent lui retirer son casque malgré sa défense, et lui assener des coups de matraque sur la nuque et d'autres parties du corps avant d'être aidé par un autre agent à l'emmener. La jeune fille (blonde, foulard mauve-violet) était couchée par terre, se débattant et se défendant comme elle pouvait. J'ai vu un agent lui donner des coups de pied violents au côté (ventre, côtes et poitrine) ainsi que des coups de matraque répétés. Spectacle intolérable et révoltant.

J'ai honte en tant que citoyenne d'une ville qui envoie des troupes répondre à la violence par une escalade de violence organisée et offensive. » (Anne-Marie Wasserfallen (institutrice) « Monsieur le rédacteur : à propos des manifs... », 24 heures, 10 octobre 1980)

Des gens étaient arrêtés de force et étaient ensuite emmenés au commissariat afin d'être interrogés. On prenait leurs empreintes digitales, des photos sous tous les angles et ensuite on les fouillait. On les forçait à signer leur déposition. Les arrestations étaient massives, et pas toujours en règle.

Des policiers en civil s'infiltraient dans la masse, afin d'obtenir des informations, des noms de personnes, des photos. Lorsqu'ils avaient obtenu des noms, les parents, maître d'apprentissage et patron étaient avertis des agissements de leur enfant ou employé. Ceux qui avaient déjà été punis lors des manifestations voyaient leurs actes encore réprimandés chez eux ou à leur travail. Certains ont perdu leur emploi, suite à une dénonciation de la police. D'autres ont même été arrêtés chez eux, puis incarcérés pendant plusieurs jours.

Par la suite, même Delamuraz a reconnu des bavures de la part du corps de police.

Mais il ne faut pas mettre de côté les dégâts matériels, les atteintes à la propriété, à la circulation des véhicules et les troubles de l'ordre public.

« Dans nos bonnes villes suisses, des manifestations juvéniles sont enrichies par des actes stupides des barbouilleurs et des casseurs ; et, de l'autre côté, tandis que le bourgeois apeuré les y encourage, certains policiers (trop de témoignages concordants, dont quelques-uns d'irréfutables, l'attestent) se laissent aller à déshonorer leur fonction, leur corps et leur uniforme. (...) Ce qu'il faut constater d'abord, c'est que sans s'en douter le moins du monde, l'homme aime toujours la guerre et en éprouve un besoin viscéral (n'aller pas le dire à un pacifiste ; il pourrait vous casser la gueule !) » (« L'orgasme de la violence », Edmond Aubert, 24 Heures, 29 octobre 1980)

Ensuite, c'est du côté de la justice que cela se passe. Le procès de Lausanne Bouge se déroula du 4 au 16 octobre 1982.

En tout deux cents adultes et soixante mineurs furent inculpés pour des motifs divers : émeute, incitation à l'émeute, dommage à la propriété, entrave à l'exercice d'une fonction. Certains s'en sortirent seulement avec une amende délivrée par la commission de police, pouvant aller de trente à deux cents francs.

Vingt personnes parurent devant le tribunal correctionnel. Le juge Givel, celui qui était chargé du procès, attribua aux accusés des peines pouvant aller jusqu'à dix jours de prison et à deux mille francs d'amende.

La réaction du public

Les avis de la population étaient très variés. De nombreux adultes, curieux, assistaient aux manifestations en tant que spectateurs. Mais certains, hostiles au mouvement Lausanne Bouge, ne se contentaient pas seulement de regarder ; ils allaient aider les policiers, en tentant de retenir certains manifestants. D'autres ne se sont pas gênés pour taper eux-mêmes sur les jeunes. Dans les journaux, le courrier des lecteurs était rempli de critiques blessantes.

Le public n'a pas cherché à comprendre le malaise qu'exprimait la jeunesse. De nombreux témoignages posent ouvertement la question : « Mais que veulent-ils ? » L'incompréhension régnait, les adultes étaient dépassés par les événements et par la mentalité des jeunes. Ils ne comprenaient pas leur style de vie, leur façon de penser et de s'habiller.

« Cette fois c'est assez ! Je n'ai rien contre les jeunes, mais cependant je pose la question de savoir jusqu'à quand nous allons tolérer ces manifestations contre ou pour on ne sait pas trop quoi !... » (Didier Braissant, « Monsieur le rédacteur : à propos des manifs... », 24 Heures, 10 octobre 1980)

« Il faudrait quand même une fois qu'ils arrêtent leur cinéma, ces jeunes. De nos jours, ils ont tout pour bien faire, de l'argent, des voitures et compagnie, mais tout simplement ils ne veulent pas travailler (...). Avant de protester et de manifester, ils feraient mieux d'aller se laver et s'habiller comme il le faut. Ils n'ont vraiment aucun respect pour eux-mêmes ; moi j'appelle ça des pauvres types. » (Jacky Pilet, « Monsieur le Rédacteur : Etats d'âmes », 24 Heures, 10 octobre 1980)

La police et les autorités étaient soutenues par une partie de la population, qui approuvait les mesures radicales qui étaient prises lors des manifestations. On prenait la défense des pauvres policiers agressés et blessés.

« En regardant les photos dans les journaux, (...), on voit essentiellement des gros plans sur des manifestants arrêtés par des « méchants policiers ». Comme par hasard, les journalistes sont toujours là pour prendre ces photos ! Pourtant il y a des hommes blessés parmi les forces de l'ordre, des policiers conspués et même attaqués. (...) Est-ce que la photo d'un manifestant arrêté se vend mieux que celle d'un policier qui se fait agresser par des voyous pour protéger la population ? » (Madame Anne Ferrero, « Monsieur le rédacteur : à propos des manifs... », 24 Heures, 10 octobre 1980)

« Des manifs de Lausanne, la majorité silencieuse en a marre et pourrait aussi commencer à « bouger ». Aussi je dis bravo à M. Deppen, l'ancien directeur de la police lausannoise, lequel a trouvé le terme qui convenait en traitant de merdeux les manifestants du samedi après-midi (...). Je pense qu'il n'y a pas d'autre terme à utiliser à l'endroit de ces minables, qui sont manipulés, comme des pantins, par des personnages peu recommandables, drogués ou autres. » (Albert Weber, « Bravo à Monsieur Deppen ! », Tribune le Matin, 9 novembre 1980)

Cependant, certains citoyens approuvaient le mouvement des jeunes. Ils ont donné, par l'intermédiaire de la presse, quelques conseils aux manifestants afin qu'on les respecte.

« A tous les jeunes qui ont crié leur révolte, sali des murs ou cassé des vitres (...) battez-vous, non avec vos poings et vos cris, mais avec votre intelligence. Construisez de vos mains, et non sur papier ou sur pancarte. (...) Vos parents, les aînés en général, voyant vos efforts, participeront plus volontiers, vous encourageront et les autorités verront qu'elles peuvent vous faire confiance. » (Madame Pierrette Bruand, « Monsieur le rédacteur : à propos des manifs... », 24 Heures, 10 octobre 1980)

Ils voulaient comprendre ce qui poussait ces jeunes à manifester. Par conséquent ils ont essayé de favoriser le dialogue. Ils désiraient plus de tolérance de la part des autorités et moins de violence de celle des policiers.

« La Municipalité de Lausanne, son syndic et M. Cruchaud sont confrontés à un problème qui les dépasse, car il n'est pas de leur vie, de leur instant et de leur histoire. (...) D'accord, « ils » n'ont pas d'arguments si ce n'est ce « ras-le-bol » enfantin et total. Oui, car « ils » en ont assez, et comment s'en étonner ? Bien sûr, Monsieur Delamuraz, il faut que l'ordre règne, mais il faut que se soit celui du cœur et de l'esprit et non celui, établi artificiellement, de l'habitude et des convenances. » (Jacques Daniélou, « Monsieur le Rédacteur : à propos des manifs », 24 Heures, 11 octobre 1980)

« En face de ces jeunes raidis dans cette révolte globale qu'ils nomment « ras-le-bol », les adultes irrités sont tentés de brandir le bâton. Rien de tel pour que le conflit s'envenime, au détriment de chacun. Dialogue fertile il n'y aura que si les plus forts, ceux qui ont le pouvoir, les sous et censément la maturité – c'est-à-dire nous – se montrent prêts à écouter, d'abord. Peut-être alors, derrière la platitude des exigences, entendrons-nous une saine critique. (...) Le modèle de vie ordonné que reflètent nos cités laisse peu de place à la « différence ». Ces jeunes gens nous le reprochent à leur manière. » (Myriam Meuwly, « Eux et Nous », 24 Heures, 30 octobre 1980)

Pour conclure ce chapitre, on peut dire que les avis de la population lausannoise étaient très variés. Chaque individu a réagi selon son vécu, son âge, son appartenance sociale et ses principes, en soutenant les personnes qui lui semblaient plus proches de lui au détriment des autres.

Les soutiens

Le Collectif de défense

Le 4 octobre 1980, suite à une manifestation, s'est formé le Collectif de défense. Il se composait de huit personnes, dont deux seulement faisant partie d'un parti politique. On peut notamment citer Anne- Catherine Menétray (POP, parti ouvrier populaire), Pierre Agthe, Alain Bottarelli, Clive Loertscher et Janine Resplendino.

Les buts du Collectif étaient les suivants :

- « - *Etre un observateur vigilant des évènements pour veiller à la sauvegarde des droits démocratiques*
- *Apporter une aide juridique aux personnes ayant à faire à l'appareil judiciaire ou policier*
- *Recueillir le plus de témoignages possibles sur les agissements de la police*
- *Faire contrepoids aux informations unilatérales des autorités concernant le déroulement des manifestations, des arrestations et des interrogatoires »*

(« *Brochure explicative du Collectif de défense* », Alain BOTTARELLI, octobre 1980, 19 pages)

Au début, les jeunes militants ne désiraient pas qu'un groupe d'adultes les aide. Ils affirmaient que « *Lôzane bouge n'a pas besoin de souteneurs* » « *Nous sommes nos propres portes-parole.* » Ce qui est normal, vu qu'ils refusaient tout rapport avec l'autorité. Mais après une conférence de presse tenue par le Collectif de défense où il a déclaré « *qu'il ne voulait ni être le répondant de Lôzane bouge, ni son porte-parole, ni son intermédiaire entre eux et les autorités* », les jeunes ont accepté son soutien.

En novembre 1980, le Collectif avait parqué un vieux bus devant le tribunal de Montbenon (voir annexes). Il y est resté pendant quatre jours. Les gens y venaient pour obtenir des informations, pour témoigner des agressions subies lors des manifestations, ou tout simplement pour voir ce qu'il se passait. Le Collectif a recueilli plus de 150 témoignages qui ont permis de démontrer les brutalités de la police lors des manifestations. Une pétition contre la répression policière et la détention préventive fut engagée. En quelques jours, plus de six mille signatures furent récoltées. Le principal problème du Collectif était de trouver des fonds pour payer les frais d'avocat et de justice.

Le Comité de soutien au mouvement des jeunes et pour les libertés démocratiques

Ce Comité était composé d'une septantaine de personnes. Il regroupait des parents de manifestants, des professeurs d'université, des éducateurs et des sympathisants. Le fait que des parents se regroupent pour les aider a fait frémir plus d'un jeune. Ils ne voulaient pas que des personnes, qui représentaient l'autorité à leurs yeux, s'occupent de leurs affaires. Mais après réflexion, les manifestants décidèrent d'accepter l'aide du Comité.

Parmi les actions principales du Comité, on peut notamment citer la pétition contre les poursuites engagées contre certains jeunes. Elle a été signée par plus d'une centaine de personnalités et associations.

Ensuite, il y a eu la célèbre manifestation du 8 novembre 1980, qui a fait couler beaucoup d'encre. C'était un rassemblement autorisé par la Municipalité. Plus de huit cents personnes étaient venues pour apporter leur soutien aux jeunes. Sur les banderoles, on pouvait lire : « Soutien au mouvement des jeunes, contre la répression policière ». De nombreux militants socialistes, des artistes connus et des anciens militants de mai 68 étaient présents. Cette manifestation avait pour objectif de montrer qu'une importante partie de la population, toutes générations confondues, était sensible aux problèmes que rencontrait la jeunesse lausannoise (voir annexe page 37). Cependant, du côté des jeunes, ce rassemblement n'a pas été vu ainsi. Certains n'ont pas accepté que des parents se mêlent de leurs affaires. Ils ont eu peur qu'on leur enlève les revendications auxquelles ils tenaient. C'est pourquoi ils ont refait le trajet de la manifestation en sens inverse.

Les autorités : Points de vue et engagements

Le devoir des autorités d'une ville est de faire régner l'ordre dans sa ville, en particulier dans les lieux publics et les rues. Lorsque les jeunes sont descendus dans la rue pour exprimer leur ras-le-bol, la Municipalité avait plusieurs possibilités qui s'offraient à elle afin de ramener le calme. Soit elle décidait d'ouvrir un dialogue, d'écouter ce que les jeunes réclamaient, puis elle posait des limites et promettait de voir ce qu'elle pourrait faire ; soit elle décidait de ne rien entendre et de faire taire les jeunes par la force.

Les représentants de la ville de Lausanne pensaient que les moyens mis à disposition des jeunes étaient déjà considérables. Il existait sur la commune plusieurs terrains de football, de tennis et de basket, des pistes Vita, des sentiers pédestres, des parcours pour cyclistes ainsi que des centres omnisports. Chaque année avait lieu le passeport vacances qui était une réussite. La sécurité sociale était aussi bien desservie avec l'existence de plusieurs centres, comme celui du Levant. Treize espaces de loisirs pour adolescents étaient gérés par des animateurs. La somme versée par la commune en faveur du service de la protection de la jeunesse s'élevait pour l'année 1980 à 1'366'115.-.

Cependant la Municipalité fut obligée de porter une attention particulière au mouvement Lausanne Bouge.

« Notre société moderne se caractérise par une prise de conscience qu'il existe des minorités et que celles-ci font partie de la vie quotidienne » (Municipalité de Lausanne, « Informations concernant les manifestations de jeunes, les rapports des groupes de travail et attitudes de la municipalité », Lausanne, septembre 1981, 57 pages)

« Le mouvement présente quelques problèmes de fond, reflets d'une certaine inadaptation subie plus que voulue réellement, à une société complexe et très organisée, telle que la nôtre » (idem)

Elle décida d'examiner les revendications des jeunes et, dans la mesure du possible, de les satisfaire.

Le seul problème était que les procédures étaient longues ; changer une loi en vigueur était une démarche qui nécessitait du temps. Or les manifestants étaient impatients. C'est sûrement un des facteurs qui a détérioré les événements et qui a amené les autorités à prendre des mesures répressives lors des manifestations.

La presse

Il était très difficile pour un journaliste de rester objectif face aux événements de l'automne 1980. En effet il était compliqué d'écrire un texte qui résumait la situation sans prendre parti pour un des deux camps. Dans la plupart des articles de journaux, on racontait le côté spectaculaire de la manifestation, les charges des policiers contre les manifestants, les arrestations, les dégâts matériels, etc. Mais presque jamais rien sur les revendications.

Les hommes politiques, comme Jean-Pascal Delamuraz ou Jean-Daniel Cruchaud, étaient souvent interviewés alors que les manifestants étaient mis de côté. Les jeunes n'avaient presque pas la parole au sein de la presse.

Pour se faire entendre, le mouvement a invité des journalistes à ses réunions. Cela n'a malheureusement pas fonctionné. En effet, lors d'une assemblée générale du mouvement Lausanne Bouge, un journaliste était présent. Les jeunes, au lieu de profiter de cette opportunité, l'ont accusé de favoritisme envers les autorités. *« Les journaux font preuve de terrorisme en retranscrivant, bien sagement, les propos des flics. » (Secousse sismique, n°2)*

La population a également fait de nombreux reproches aux journalistes. Soit on les accusait de censurer le mouvement Lausanne Bouge, soit on critiquait leur manière de ridiculiser les actes des policiers.

Malgré tous ces désagréments, quelques reporters se sont investis et ont écrit des articles de grande qualité.

Conclusion

La Suisse est un pays démocratique, ce qui implique que « *les droits de l'homme et du citoyen sont reconnus.* » Le principe d'un régime démocratique est fondé sur « *la liberté et l'égalité des citoyens* ». « *La démocratie correspond aux impératifs de fonctionnement des sociétés modernes, où priment l'individu et les idéaux de la raison* ». (*Encyclopédie Bordas, volume trois, « démocratie », pages 1422 – 1425, Paris, mai 1994, 1728 pages*)

Cependant l'individu des années huitante avait de moins en moins de place dans la société. Il était constamment soumis à de plus en plus de règles. De ce fait les possibilités d'épanouissement personnel diminuaient. Nous pouvons alors dire que les notions de liberté et d'égalité entre les citoyens citées plus haut n'étaient pas ce qu'elles auraient réellement du être. Ce n'était plus l'individu qui primait mais plutôt les lois qui étaient imposées par la société. Les gens vivaient dans une peur permanente (peur de prendre des risques, peur de perdre le confort de vie déjà acquis, ...).

Dans le cas de ce travail de maturité, c'est la place de la jeunesse dans la vie publique des années huitante qui nous intéresse. Lorsque nous regardons quelles étaient les libertés des adolescents de l'époque, nous pouvons remarquer qu'elles n'étaient pas nombreuses. Les jeunes en faisaient l'expérience essentiellement lorsqu'ils rentraient dans la vie active. A la sortie de l'école obligatoire, il était souvent difficile de trouver un travail ou un apprentissage dans la branche que l'on désirait. N'ayant pas le choix, les adolescents étaient alors forcés de choisir un métier qui ne leur plaisait pas forcément. De plus, les études n'étaient pas accessibles à tout le monde. Les jeunes avaient le sentiment d'être dévalorisés et exclus du monde des adultes. Leur métier n'était qu'une source de revenus et non quelque chose que l'on faisait avec plaisir et passion. Le manque d'épanouissement personnel et professionnel les a donc poussés à se replier sur eux-mêmes. Dans cet exemple, nous pouvons alors constater que la jeunesse n'était pas libre de ses choix ; elle était sans cesse soumise à la société. Ils craignaient pour leur avenir. C'est justement cette peur qui les a poussés à la révolte. Ils ont osé dire que leur mode de vie ne leur convenait pas.

En cette période, les gens ne s'intéressaient qu'à eux-mêmes, ce qui entraînait un isolement et un manque de dialogue. L'environnement familial n'était pas toujours très stable, soit à cause d'un père qui était accaparé par son travail, soit par des parents qui ne s'entendaient plus très bien. Les jeunes n'avaient plus de points de repère. La famille ne pouvait plus satisfaire les besoins des adolescents.

C'est pour cela que le fait de se réunir entre personnes du même âge constituait alors une deuxième famille, où ces adolescents pouvaient s'épanouir socialement et faire leurs propres expériences. Le besoin de se retrouver lors d'un concert était aussi une chose essentielle. Cela permettait aux jeunes de se regrouper et

d'échapper à la routine, sans trop dépenser d'argent. La musique était leur moyen d'expression, elle exposait les idées auxquelles ils tenaient.

Comme les établissements publics ne pouvaient pas correctement fournir des lieux de rencontres, tant nécessaire pour ces jeunes, ces derniers ont dû chercher un autre endroit qui pourrait les accueillir. C'est à partir de là qu'est apparue la revendication du centre autonome, qui était, comme l'avait si bien précisé la Municipalité de l'époque, « ...un prolongement, voire un substitut de leur foyer. » (*Municipalité de Lausanne, « Informations concernant les manifestations de jeunes, les rapports des groupes de travail et attitudes de la municipalité », Lausanne, septembre 1981, 57 pages*)

Les jeunes sortaient du rang. Ils avaient une culture qui divergeait. En effet, ils avaient une manière de s'habiller qui était différente de celle des adultes, une autre façon de penser et de vivre. Leur langage n'était pas le même. Ils ressentaient le besoin d'être ensemble, de pouvoir s'exprimer sur n'importe quel sujet sans immédiatement être jugé. Ils réagissaient avec une certaine fougue juvénile qui, lors de certaines manifestations, a même été jusqu'à de la brutalité. Mais quoi de plus étonnant, puisque ces jeunes étaient plongés depuis leur tendre enfance dans un monde où la violence se trouvait partout (télévision, sports, ...). Les grandes personnes n'auraient bien sûr jamais réagi de cette manière, car ils avaient déjà acquis une certaine expérience de la vie et une maturité que les jeunes ne pouvaient avoir. Les adultes étaient plus sûrs d'eux, au contraire des adolescents qui devaient encore trouver leur place dans le monde public et professionnel.

Cette culture « jeune » dérangeait la plupart des gens plus âgés. De nombreuses personnes étaient choquées par tous ces comportements inhabituels et qui sortaient de la norme. Ces individus ne comprenaient pas qu'on puisse être différents. Ils ressentaient le besoin de se sentir en sécurité dans le monde où ils vivaient. C'était une société conformiste. Les gens ne voulaient pas que les choses changent alors que tout semblait bien fonctionner, mais le mouvement Lausanne Bouge a bousculé ces personnes et les a fait se remettre en question par rapport au monde dans lequel ils évoluaient.

Toutes les raisons évoquées ci-dessus ont poussé les jeunes à trouver une solution afin de se faire remarquer et accepter dans la société des adultes. Le seul moyen qu'ils ont trouvé était de manifester pour montrer qu'ils existaient et qu'ils en avaient assez d'être considérés comme des gens mis en dehors de la société.

Peut être avons-nous l'impression que l'expérience du centre autonome n'a abouti qu'à une solution éphémère. Mais, au contraire, elle a amené les autorités fédérales à approfondir la réflexion sur la place des jeunes en Suisse, comme on peut le constater dans ses « *Thèses concernant les manifestations de 1980* ». Elle a aussi fait comprendre aux autorités communales qu'investir de l'argent en créant des espaces culturels

pour la jeunesse, comme celui de la « Dolce Vita », peut également constituer un enrichissement pour le reste de la société.

Certes le mouvement Lausanne Bouge n'a pas créé le même impact que celui de mai 1968, mais cela a quand même fait avancer certaines choses.

Ailleurs en Suisse, des autres lieux de culture alternative se sont créés. Nous pouvons notamment citer le « Le Fri-son » qui se trouve à Fribourg et « L'Usine » à Genève. Ces deux salles de concerts existent encore de nos jours.

A Lausanne, dans les anciens locaux de la « Dolce Vita », se trouve actuellement le centre autogéré de « Chien Rouge ». Ce centre est géré par un petit groupe de personnes qui y organisent des concerts, des conférences sur différents thèmes d'actualité, des projections de cinéma et d'autres activités. Il est en quelque sorte la continuité du Cabaret Orwell créé par le mouvement Lausanne Bouge en 1981.

Sans toutes ces manifestations de jeunes, il y a vingt-six ans, la culture alternative, telle que nous la connaissons à Lausanne aujourd'hui, n'aurait peut-être jamais vu le jour.

Bibliographie

- **Sources écrites :**

- ❖ Archives de la librairie Basta, Lausanne

Tracts et publications du mouvement :

- Secousse sismique n°1, Lôzane Bouge, novembre 1980, 30 pages
- Secousse sismique n°2, Lôzane Bouge, mars 1981, 21 pages
- « Tract du mouvement Lausanne Bouge annonçant une manifestation », Lausanne, 4 octobre 1980, A4, 2 pages
- « Nous ne voulons pas d'un monde où la garantie de ne pas mourir de faim se paie par la certitude de mourir d'ennui ! », Assemblée générale de Lausanne Bouge, Lausanne, octobre 1980, A4, 2 pages
- Tract : « Pour un Lausanne louche et qui fait mouche : un test souche », éd. resp. Les autonomes excentriques, Lausanne, 1980, A4, 1 pages
- « Tract annonçant une fête le 13 décembre 1980 : « Vous ne vous déplacerez pas pour rien ! » », Lôzane Bouge, Lausanne, décembre 1980, A4, 2 pages
- Tract : « Les fables ne semblent pas ce qu'elles semblent être », Lôzane Bouge, Lausanne, 1980, A4, 2 pages
- Tract : « Vu la répression on préfère faire la bombe », Lôzane Bouge, Lausanne, décembre 1980, A4, 2 pages
- Tract : « Annonce d'une fête le samedi 10 janvier », Lôzane Bouge, Lausanne, janvier 1981, A4, 1 page
- Tract : « Samedi 21 mars dès 19 heures », Lôzane Bouge, Lausanne, mars 1981, A4, 1 page

Articles de journaux :

- « Place de la Palud, un curieux décor », *24 Heures*, mardi 23 septembre 1980
- « Des jeunes veulent l'Ermitage », *24 Heures*, vendredi 26 septembre 1980
- « Lausanne Bouge : la manif a dégénéré, casseurs contre force de l'ordre », *Tribune le Matin*, dimanche 28 septembre 1980
- « Affrontement dans les rues de Lausanne, des jeunes réclament un centre autonome », *24 Heures*, lundi 29 septembre 1980
- « Manifs à Lausanne : statu quo », *24 Heures*, 30 septembre 1980
- « Entre les autorités et manifestants, l'entrevue a eu lieu », *24 Heures*, jeudi 2 octobre 1980
- « Cassez ou causer ? », *24 Hebdo*, samedi dimanche 4-5 octobre 1980
- « Fange et les autres », *24 Hebdo*, samedi dimanche 4-5 octobre 1980
- « Jeunes et policiers : un tête-à-tête violent », *Tribune le Matin*, dimanche 5 octobre 1980
- « Ce que l'on craignait est arrivé, violence dans les rues de la capitale vaudoise », *24 Heures*, lundi 6 octobre 1980
- « Manifs et action policière, du bon usage de la matraque », *24 Heures*, 7 octobre 1980
- « La fièvre du samedi après-midi », *Le Nouvel illustré*, n° 41, mercredi 8 octobre 1980, Lausanne
- « Centres autonomes : les jeunes dans la rue », *Tribune le Matin*, dimanche 12 octobre 1980
- « Les visiteurs du samedi aux Galeries du Commerce », *24 Heures*, lundi 13 octobre 1980
- « Faire confiance à la jeunesse », M. CHEVALLAZ, *24 Heures*, lundi 13 octobre 1980
- « La cougnarde », Bertil GALLAND, *24 Heures*, mardi 14 octobre 1980
- « Manifs à Lausanne et ailleurs, qui paie la casse ? », *24 Heures*, mercredi 15 octobre 1980

Lôzane Bouge (1980-1981) : Une jeunesse en colère

- « Le pourquoi d'une révolte », Jean-Daniel CAGLI, Parti pris, *24 Heures*, samedi dimanche 18-19 octobre 1980
- « Occupation et évacuation », *La Suisse*, dimanche 19 octobre 1980
- « Le centre autonome a vécu dix minutes », *Tribune le Matin*, dimanche 19 octobre 1980
- « Manifs à Lausanne : on a « remis ça » ! », *24 Heures*, lundi 20 octobre 1980
- « Manifestations et forces de l'ordre, des témoins qui accusent », *24 Heures*, mercredi 22 octobre 1980
- « Les manifs, ça suffit ! Appel solennel du syndic », Alain- Christian WILD, *24 Heures*, vendredi 24 octobre 1980
- « Violenté lors des manifestations de Lausanne, notre correspondant apporte des précisions », Jacques SECRETAN, *Journal d'Yverdon et du nord vaudois*, vendredi 24 octobre 1980
- « Le syndic de Lausanne lance un appel », *Tribune le Matin*, vendredi 24 octobre 1980
- « Manifs : groupe d'ânés pour soutenir les jeunes », *24 Heures*, samedi 25 octobre 1980
- « Lausanne Bouge : deux conditions pour reprendre le dialogue », *24 Heures*, lundi 27 octobre 1980
- « Cortège après le concert, manifestants interpellés », *24 Heures*, lundi 27 octobre 1980
- « L'orgasme de la violence », Edmond AUBERT, *24 Heures*, mercredi 29 octobre 1980
- « Centres de loisirs et manifs : une position inconfortable », *24 Heures*, mercredi 29 octobre 1980
- « Conférence des directeurs de police, la fermeté d'un retraité », *24 Heures*, vendredi 31 octobre 1980
- « Spectacle drôle et original ! », *24 Heures*, lundi 3 novembre 1980
- « Soutient au mouvement des jeunes, manifestation autorisée », *24 Heures*, mardi 4 novembre 1980
- « Bravo à M. Deppen ! », Albert WEBER, *Tribune le Matin*, dimanche 9 novembre 1980
- « Les rues de Lausanne ont encore bougé, le calme avant l'effervescence », *Tribune le Matin*, dimanche 9 novembre 1980
- « Sagesse puis...arrestations », Isodore RAPOSO, *La Suisse*, dimanche 9 novembre 1980
- « Détenus depuis samedi, Lausanne Bouge s'inquiète et demande leur libération », *24 Heures*, lundi 10 novembre 1980
- « Double manifestation samedi à Lausanne, une soixantaine d'arrestations », *24 Heures*, lundi 10 novembre 1980
- « Soutient à Lausanne Bouge, rassemblement mardi », *24 Heures*, samedi dimanche 15-16 novembre 1980
- « Les jeunes dans la rue dans plusieurs villes », *24 Heures*, lundi 17 novembre 1980
- « Protestation à la Palud », *24 Heures*, mercredi 19 novembre 1980
- « Le Collectif de défense va « camper » à Montbenon », *24 Heures*, jeudi 20 novembre 1980
- « Soyons tolérants à l'égard des jeunes ! » (Guy-Olivier Segond), L'interview du jour, *24 Heures*, samedi dimanche 29-30 novembre 1980
- « Ils campent pour l'Italie sur les pavés de la Palud », *24 Heures*, samedi dimanche 6-7 décembre 1980
- « Trois campeurs de la Palud ont un billet pour l'Italie, la ligue vaudoise bouge ! », *24 Heures*, mardi 9 décembre 1980
- « A propos de l'Italie », *24 Heures*, 10 décembre 1980
- « Fini de camper à la Palud », *24 Heures*, 12 décembre 1980
- « Lausanne re-bouge », *24 Heures*, 25 janvier 1981
- « Jeunes bougeurs jugés, climat assez détendu », *24 Heures*, 30 janvier 1981
- « Rasez les Alpes on veut voir la mer », *24 Heures*, samedi dimanche 7-8 février 1981
- « Deux appartements occupés par des jeunes Lausannois », *24 Heures*, mercredi 4 mars 1981
- « Lausanne Bouge autonome, la parole est à ces jeunes », *24 Heures*, 11 mars 1981
- « Nuit mouvementée à Lausanne, nouvelle occupation, jeunes interpellés », *24 Heures*, 23 mars 1981

Lôzane Bouge (1980-1981) : Une jeunesse en colère

- « Centres autonomes...par exemple Lausanne, envisager la différence », Jacques SECRETAN, *Radio TV*, 1^{er} mai 1981
- « Centre autonome de Saint-Martin, pas de tout repos ! », *24 Heures*, 14 juillet 1981
- « Lausanne : le centre autonome va tenter un nouveau départ », *24 Heures*, samedi dimanche 3-4 octobre 1981

Autres :

- Municipalité de Lausanne, « Informations concernant les manifestations de jeunes, les rapports des groupes de travail et attitudes de la municipalité », Lausanne, septembre 1981, 57 pages
- « Thèses concernant les manifestations de jeunes de 1980 », Commission fédérale pour la jeunesse, Berne, novembre 1980, 30 pages
- « Rapport du premier groupe de travail », Commission permanente de la jeunesse et des loisirs, 1981, 4 pages
- « Rapport du deuxième groupe de travail », Commission permanente de la jeunesse et des loisirs, 1981, 21 pages
- « Rapport final du troisième groupe de travail », Commission permanente de la jeunesse et des loisirs, 11 février 1981, 12 pages
- « Brochure explicative du Collectif de défense », Alain BOTTARELLI, octobre 1980, 19 pages
- « Appel aux sympathisants », tract du comité de soutien au mouvement des jeunes et pour les libertés démocratiques, responsable F. GONSETH, octobre 1980, A4, 1 page
- « Solidarité avec le mouvement des jeunes », tract du comité de soutien au mouvement des jeunes et pour les libertés démocratiques, Lausanne, responsable F. GONSETH, 8 octobre 1980, A4, 2 pages
- « Pourquoi ce rassemblement ? », tract du comité de soutien au mouvement des jeunes et pour les libertés démocratiques, Lausanne, responsable F. GONSETH, novembre 1980
- « Des revendications marginales ? », tract de la Fédération Suisse du personnel des services publics, Ed. responsable du Comité de section, 1980, A4, 2 pages
- Lettre du Comité de défense, Monique Pavillon, Alain Bottarelli, Clive Loertscher, Jean-François Monod, Anne-Catherine Menétrey, Pierre Agthe, 20 décembre 1980, A4, 1 page

❖ Archives communales de la ville de Lausanne, rue Maupas 47, Lausanne

Articles de journaux :

- « Lausanne-Zurich : les jeunes dans la rue, mais que veulent-ils ? », Monique PICARD, *L'illustré*, 20/25 octobre 1980, pages 30 à 32
- Lettre ouverte aux membres du conseil communal par le comité de soutien aux mouvements des jeunes et pour les libertés démocratiques, 18 novembre 1980, 2 pages
- « Les jeunes manifestent », *Tribune socialiste vaudoise*, 3 novembre 1980, n°113, Lausanne, page 1
- « Lôzane Bouge boycotte la commission de police », *24 Heures*, jeudi 2 avril 1981
- « Visite aux jeunes de Lausanne Bouge, le centre autonome fonctionne « anarchiquement bien » », Laurent DELALOYE, *Tribune le Matin*, dimanche 10 mai 1981
- « Lausanne : centre autonome évacué », J-C. PECLET, *Tribune le Matin*, 20 juin 1981
- « Hier matin descente de police au centre autonome », *Gazette de Lausanne*, samedi dimanche 20-21 juin 1981
- « Centre autonome de Saint-Martin, on poutze jeudi », *24 Heures*, mardi 23 juin 1981
- « Lausanne : le centre autonome va tenter un nouveau départ », *24 Heures*, samedi dimanche 3-4 octobre 1981

Lôzane Bouge (1980-1981) : Une jeunesse en colère

- « Le centre autonome et le problème des patentes, fini de fermer les yeux, on va réétudier le tout », Catherine DESARZENS, *24 Heures*, 13 janvier 1982
- « Trop de problèmes au centre autonome de Lausanne, les jeunes : la clé sous le paillason », Catherine DESARZENS, *24 Heures*, vendredi 15 janvier 1982
- « Centre autonome : on travaille dans l'attente des subventions », *24 Heures*, mercredi 27 janvier 1982
- « Centre autonome démoli », *24 Heures*, 6 mars 1987
- « Les alternatifs suisses se penchent sur l'avenir de leur culture », *Le Nouveau Quotidien*, samedi 28 mars 1992
- « Dix ans de Dolce Vita », Christophe PASSER, *Le Nouveau Vendredi : le journal du week-end*, jeudi 13-lundi 17 avril 1995
- « La Dolce Vita : dix années qui ont changé les nuits romandes », Jean-Philippe BERNARD, *Le Nouveau Vendredi : le journal du week-end*, jeudi 13-lundi 17 avril 1995

- ❖ Archives personnelles de Madame Anne-Catherine MENETREY
 - « Quelle liberté pour les jeunes en difficulté ? », Anne-Catherine MENETREY, mai-juin 1981, A4, 8 pages
 - « L'âge du subito et le problème posé par les anti-cultures », Alfred WILLENER, département de sociologie et d'anthropologie, Lausanne, novembre 1982, 27 pages
 - « Tract de Lôzane Bouge », septembre 1980, Lausanne, A4, 1 page

- ❖ Archives personnelles de Monsieur Jean-Daniel CRUCHAUD, conseiller municipal et directeur de police de la Ville de Lausanne de 1980 à 1986
 - « Manifestations de jeunes à Lausanne », exposé présenté à la conférence des directeurs de police des villes suisses du 7 mai 1981 par Jean-Daniel Cruchaud, 18 pages
 - « L'homme politique confronté aux problèmes du service d'ordre », exposé présenté au cours d'engagement de service d'ordre du 28 août 1985 par Jean-Daniel Cruchaud, 23 pages

- ❖ www.ligue-vaudoise.ch/ligue/index.php (27.10.2006)

- Sources orales :

- 1) Madame Anne-Catherine Menétréy-Savary, ancien membre du Collectif de défense
- 2) Monsieur Jean-Daniel Cruchaud, municipal de police de 1980 à 1986

- Travaux :

- ❖ Anne-Catherine MENETREY, *La vie...vite*, Lausanne, Editions d'En Bas, 1982, 195 pages
- ❖ Dominique GROS, Peter ZEUGIN, Frédéric RADEFF, *Les jeunes en Suisse*, Zurich, Pro démocratiques, 1991, 133 pages

Annexes



"Manifestants préparant un barrage contre les forces de police", Lausanne, octobre-novembre 1980, Archives personnelles d'A-C. MENETREY



« Policiers arrêtant un manifestant », Lausanne, octobre-novembre 1980, Archives personnelles d'A-C. MENETREY



« Barrage de la police, les manifestants rejoignent la Place Centrale », Lausanne, 4 octobre 1980,
Photo : Yvan MURISSET, Archives personnelles d'A-C. MENETREY



« Manifestation du groupe de libération des homosexuels », Place de la Palud, Lausanne, 27 février
1981, Photo : Sergio MEDINA, Archives personnelles d'A-C. MENETREY



« Policiers arrêtant une manifestante de Lausanne Bouge », Lausanne, dimanche 5 octobre 1980, Photo : Yvan MURISSET, Archives personnelles d' A-C. MENETREY



« Barrage de la police lors d'une manifestation avec leur camion anti-émeute », Lausanne, octobre-novembre 1980, Archives personnelles d'A-C. MENETREY



« Arrestation d'une manifestante du mouvement Lausanne Bouge », Lausanne, octobre-novembre 1980, Archives personnelles d'A-C. MENETREY



« Jeune homme de Lausanne Bouge nettoyant le centre autonome à la rue Saint-Martin », Lausanne, 1981, Archives personnelles d'A-C. MENETREY



« Bus du Collectif de défense parké devant le tribunal de Montbenon durant quatre jours », Lausanne, novembre 1980, Archives personnelles d'A-C. MENETREY

Lors de ces manifestations, il a été entendu 326 personnes. Elles ont été déléguées soit au Juge informateur de l'arrondissement de Lausanne ou au Président du Tribunal des mineurs du canton de Vaud. Quelques-unes ont également été dénoncées en Commission de police.

Il nous est impossible d'articuler un chiffre quant au montant des dommages causés. Les lésés qui se sont annoncés sont au moins 200.

Afin d'avoir une idée plus précise de la situation, voici un tableau synoptique des personnes entendues, d'après leur âge, leur profession, leur nationalité et leur domicile.

garçon	= 258	soit	79,10 %
filles	= 68	soit	20,90 %
total	326		
moins de 16 ans	= 27	soit	8,30 %
de 16 à 18 ans	= 60	soit	18,40 %
de 18 à 20 ans	= 60	soit	18,40 %
de 20 à 25 ans	= 125	soit	38,40 %
de 25 à 30 ans	= 33	soit	10,10 %
de 30 et plus	= 21	soit	6,40 %
apprentis	= 41	soit	12,60 % -
étudiants	= 76	soit	23,30 %
écoliers	= 30	soit	9,20 %
avant une activité	= 112	soit	34,40 % -
sans activité	= 40	soit	12,50 %
fonctionnaires	= 23	soit	7,10 % -
confédérés	= 272	soit	83,40 %
étrangers	= 54	soit	16,60 %
dom. à Lausanne	= 172	soit	52,79 %
dom. en banlieue	= 65	soit	19,97 %
dom. dans le canton	= 36	soit	11,10 %
dom. hors du canton	= 16	soit	4,90 %
sans domicile fixe	= 7	soit	2,10 %

Municipalité de Lausanne, « Informations concernant les manifestations de jeunes, les rapports des groupes de travail et attitudes de la municipalité », Lausanne, septembre 1981, pages 13-14

Commentaire :

Lors des manifestations de jeunes d'automne 1980 à Lausanne, 326 personnes ont été arrêtées. Ce sont le Juge informateur de l'arrondissement de Lausanne ou, pour les jeunes de moins de dix-huit ans, le Président du Tribunal des mineurs du canton de Vaud qui les ont interrogés.

Grâce à cela, les autorités ont pu dresser un tableau classant ces jeunes manifestants selon leur âge, leur profession, leur nationalité et leur domicile.

On peut donc remarquer que la majorité des manifestants étaient des garçons. Il n'y avait que très peu de filles.

Contrairement à certains dires qui affirmaient que la plupart de ces jeunes étaient mineurs, les statistiques démontrent que le plus grand nombre des personnes interrogées avaient plus de vingt ans. 54,80% des manifestants avaient entre vingt et trente ans. Seulement 45,10 % n'étaient pas majeurs, dont 18,40 % qui étaient proches de l'âge de la majorité. On peut aussi remarquer qu'un tout petit pourcentage (6,40%) avait plus de trente ans. C'étaient sûrement des anciens de mai 68 ou de différentes manifestations, qui n'avaient pas abandonné leurs idéologies passées.

Il y avait un certain nombre d'étudiants. Seulement 13, 50% des manifestants se trouvaient au chômage. La plupart avaient une activité fixe.

Un petit nombre d'étrangers se sont joints aux manifestations de Lausanne. Mais la grande majorité (83,40%) était de nationalité suisse.

Les manifestants provenaient presque tous de Lausanne et ses environs. Seize personnes arrêtées venaient d'autres cantons.

Pour conclure, on peut remarquer que la nature des manifestants était très variée. Ils venaient de divers lieux, de différents milieux professionnels et familiaux. Ils n'avaient ni les mêmes idées, ni les mêmes revendications, mais ils se sont tout de même associés pour montrer leur mécontentement contre la société au reste de la population.

POURQUOI CE RASSEMBLEMENT ?

Parce que les pratiques de la police deviennent de plus en plus arbitraires :

* A la suite de la manifestation de samedi dernier organisée par le Comité de soutien et sous le prétexte qu'une partie des manifestants tentaient pacifiquement de refaire le parcours à l'envers, la police a organisé une véritable razzia en arrêtant toutes les personnes présentes sur la place de la Palud, sans distinction : 60 arrestations - "Nous ferons le tri après. "

A notre sens, il s'agit là d'une volonté délibérée de la part de la Municipalité de criminaliser l'ensemble de la manifestation de soutien.

* La police a arrêté des personnes à leur domicile et la justice utilise de façon scandaleuse la détention préventive pour obtenir des aveux. Vendredi soir 5 personnes sont encore détenues dont une à la prison pour jeunes de Valmont.

Parce que les déclarations du syndic Delamuraz et les articles de presse ont totalement minimisé et même criminalisé l'ensemble de la manifestation en masquant son grand succès : 1'500 personnes dans la rue pour défendre les mots d'ordres suivants :

NON AU RACISME ANTI-JEUNES
CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES
LIBERTE D'EXPRESSION, D'AFFICHAGE ET DE MANIFESTATION
LEVÉE DES INCULPATIONS

Parce que Delamuraz se permet de remettre en cause, en brandissant des menaces, telle "l'impatience des commerçants", la liberté de manifestation.

Pour manifester notre soutien aux personnes arrêtées, exiger leur libération et la levée des inculpations ;

Pour protester contre la tentative de la municipalité, de la police et de la justice de criminaliser le mouvement des jeunes ;

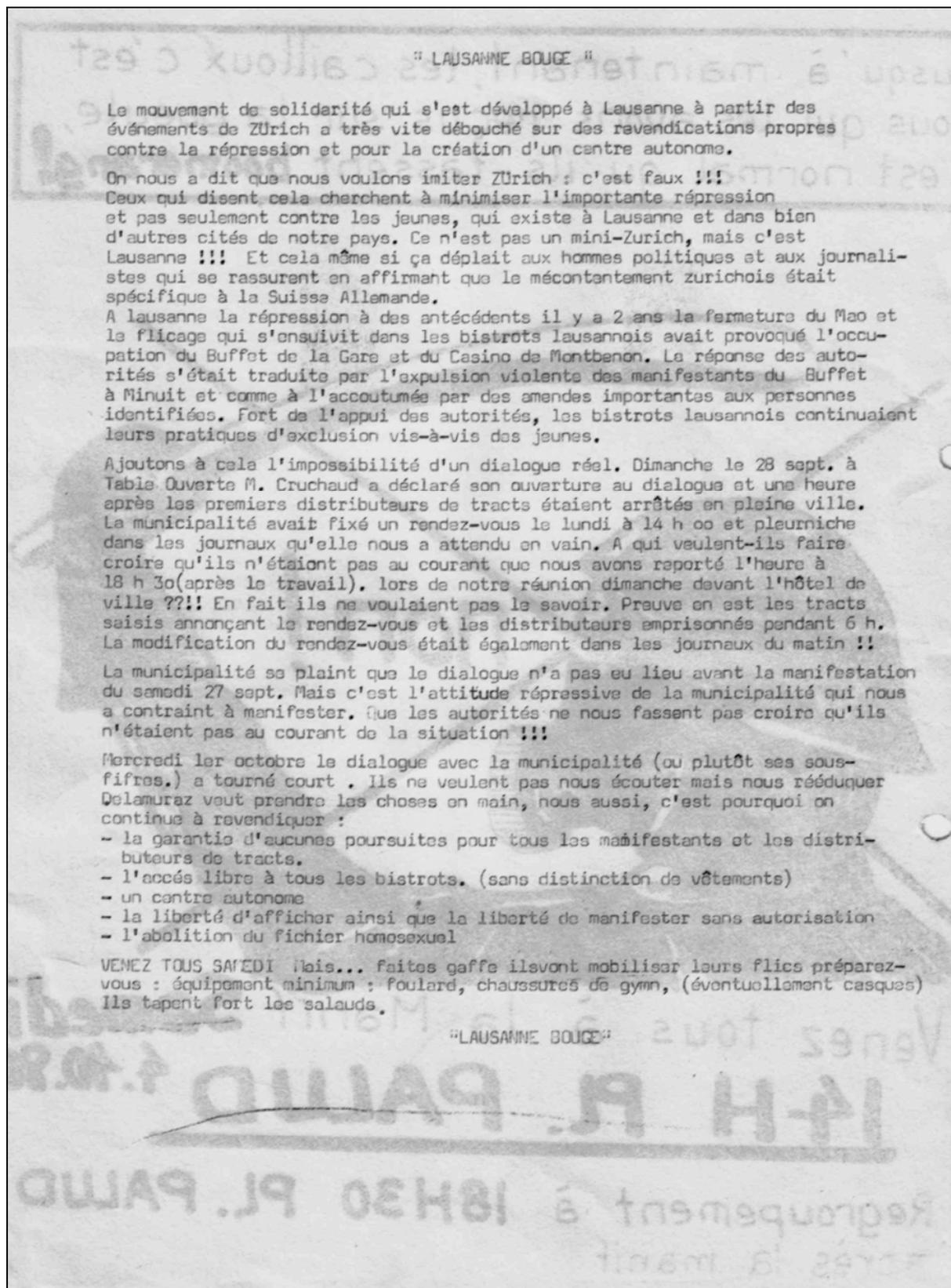
Pour réaffirmer notre volonté de nous battre pour la défense des libertés démocratiques et confirmer notre volonté de soutien.

COMITE DE SOUTIEN AU MOUVEMENT DES JEUNES
ET POUR LES LIBERTES DEMOCRATIQUES

*
* Signez les lettres de solidarité qui seront envoyées aux personnes *
* détenues. *

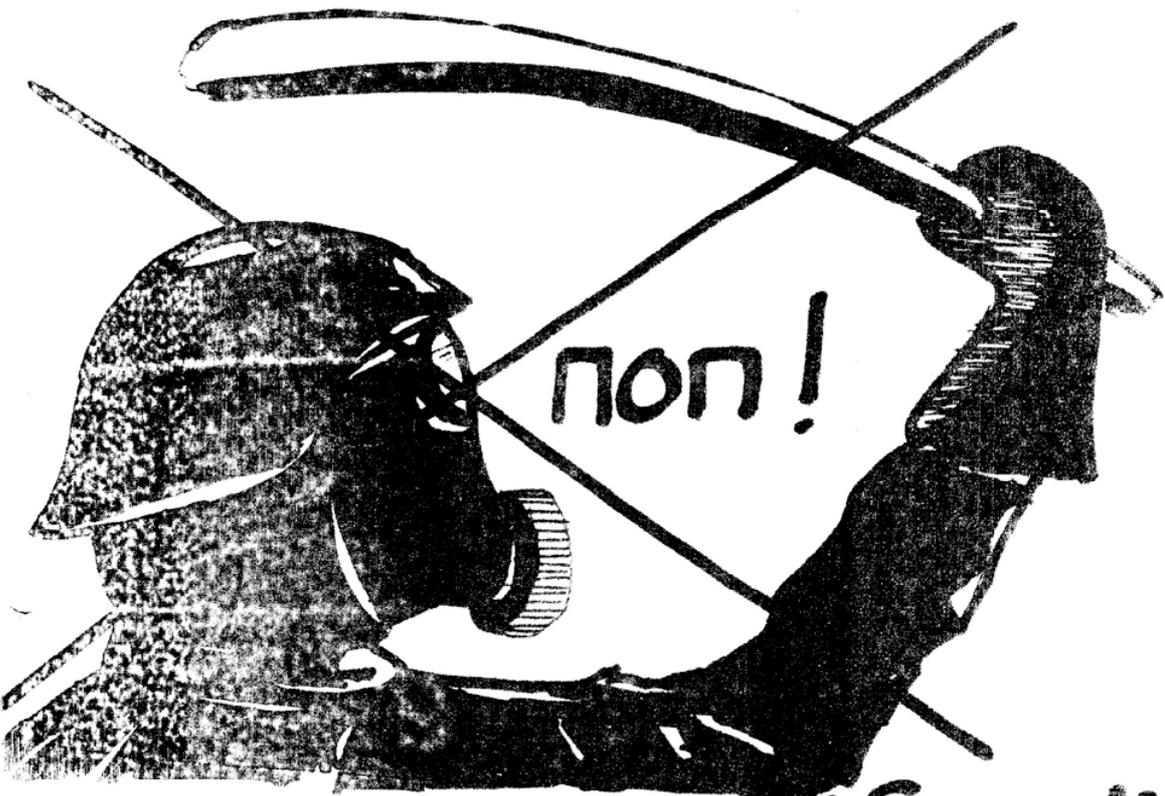
Ed. resp. Comité de soutien. F. Gonseth

« Pourquoi ce rassemblement ? », tract du Comité de soutien au mouvement des jeunes et pour les libertés démocratiques, Lausanne, responsable F. GONSETH, novembre 1980, A4, 1 page



« Tract du mouvement Lausanne Bouge annonçant une manifestation », Lausanne, 4 octobre 1980, A4, 2 pages

Jusqu'à maintenant, les cailloux c'est nous qui les avons reçus sur la gueule, c'est normal qu'ils fassent **boomerang!**



Venez tous à la Manif **Samedi**
14H PL. PALUD 4.10.80

Regroupement à **18H30 PL. PALUD**
après la manif

« Tract de Lausanne bouge annonçant une manifestation », Lausanne, 4 octobre 1980, A4, 2 pages



VOILA ENFIN LES REPONSES A NOTRE GRAND CONCOURS



QUI SOMMES-NOUS?

Des hommes et des femmes, étudiants, ouvriers, chômeurs, jeunes et un peu moins jeunes qui manifestons notre insatisfaction et notre rage de vivre.
Eux, ils cassent le monde, ils saccagent la nature, détruisent nos personnalités.
Eux nous conditionnent par la répression et l'intolérance.

- Nous refusons la morale du fric et du profit qu'on nous impose.
- Nous refusons d'être transformés en robots, en numéros.
- Nous refusons la mort par le nucléaire qu'on nous promet.
- Nous refusons d'être des gaspilleurs, des pollueurs, des consommateurs irresponsables
- Nous refusons la vie qu'on nous fait, l'anonymat qui nous rend fous.
- Nous refusons le matérialisme frénétique et inhumain.

QUE VOULONS-NOUS?

Nous voulons vivre par nous-même en faisant tout ce qu'on aime faire et qu'on nous a refusé.
Nous revendiquons notre droit à la différence.
Nous exigeons qu'on nous accorde la liberté, l'espace nécessaire où l'on puisse pratiquer notre autonomie.
Nous voulons être responsables de notre vie basée sur le développement personnel, la création individuelle, l'expression libre, la communication vraie et les échanges d'amitié.
Nous voulons assumer notre marginalité sans être acculé aux drogues dures, à l'asile psychiatrique, au suicide ou à la prison.

QUELS MOYENS?

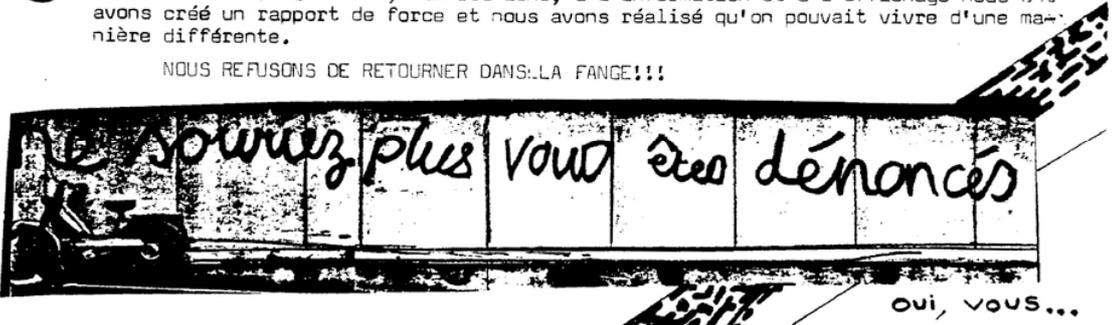
La Démocratie c'est notre devoir d'accepter l'opinion de la soit-disant majorité, c'est-à-dire le devoir de se plier aux intérêts d'une minorité de profiteurs. La répression policière dont nous avons subi les outrages, se charge de maintenir l'ordre établi et dominant.

THEORIQUEMENT TOUT EST POSSIBLE....
.....PRATIQUEMENT RIEN N'EST REALISABLE!!!

Qui paie commande!
La Municipalité n'a pris aucune initiative efficace pour répondre à nos besoins existentiels et ne veut toujours rien faire. Nous ne savons que faire de ces centres de loisirs bidons assortis de crédits débiles ne représentant même pas le 4% du budget communal.
C'est à nous de prendre les choses en mains par notre décision métallique d'affronter la cuirasse du pouvoir.
Lausanne bouge pense que la rue est devenue la seule voie possible pour faire changer les choses. Etant donné que tout ce qui a été essayé avant en respectant leurs lois frise trop souvent le masochisme et n'a jamais rien apporté de palpable.
Il faut lier l'action dans la rue et les rares possibilités que nous donnent leurs lois pour atteindre nos buts, donc ARRETER DE MAILLER SUR LA LEGALITE DE NOS ACTIONS, les flics ne se posent pas ce genre de questions.

② En exprimant notre malaise, nous avons démontré notre force et notre détermination. Grâce aux manifestations, aux réunions, à l'information et à l'affichage nous avons créé un rapport de force et nous avons réalisé qu'on pouvait vivre d'une manière différente.

NOUS REFUSONS DE RETOURNER DANS LA FANGE!!!



« Article du mouvement de Lausanne Bouge », *Secousse Sismique n°1*, Lausanne, novembre 1980, page 2

7 indications
ns publiée

lettres

Lettre ouverte de Lausanne bouge à la Municipalité : afin d'ouvrir le dialogue

Puisque personne ne semble comprendre ce que nous voulons et ce que nous faisons, nous allons vous l'expliquer. Mais nous tenons à préciser d'emblée que nous sommes en perpétuel mouvement et que ceci n'est qu'une pâle amorce de la réalité de nos désirs.

Nos actes sont aussi significatifs que nos paroles. Se manifester c'est d'abord vivre autre chose et ensuite montrer que nous exigeons autre chose. Si nous exigeons le droit de manifester c'est parce que nous en faisons l'expérience et qu'elle est concluante. C'est pourquoi nous ne demanderons jamais d'autorisations. Demander une autorisation, c'est admettre l'interdiction sur un droit qui nous paraît élémentaire : celui de se rencontrer; la première question est la suivante :

- Pourquoi nous refusez-vous le droit de manifestation garanti par l'article 18 de la Convention internationale des droits de l'homme ?

Si nous écrivons sur les murs, c'est d'abord parce que nous ne pouvons pas le faire ailleurs et ensuite parce que nous ne voyons pas pourquoi les murs seraient exclusivement réservés à la publicité. C'est pourquoi nous revendiquons la liberté d'affichage. La deuxième question est la suivante :

- Pourquoi nous refusez-vous la liberté d'affichage garantie par l'article 18 de la Convention internationale des droits de l'homme ?

C'est en accord parfait avec ces deux points que nous exigeons un centre autonome. Pour nous, un centre ne peut-être véritablement autonome que si nous avons les moyens de parler à l'extérieur; sinon c'est d'un ghetto qu'il s'agit et nous n'en voulons pas. Nous exigeons un centre autonome parce que nous n'en pouvons plus. Plus de quoi ? Mais de la vie qu'on nous fait, de la mort par le nucléaire qu'on nous promet et qu'on nous oblige à accepter, tout simplement. Nous avons besoin d'un centre pour y vivre à notre façon, c'est-à-dire sans contrôle de l'État. Et surtout pour amorcer un changement vital. En plus, nous qui avons remarqué qu'il est tout simplement impossible dans cette ville — et ce n'est pas la seule — de se réunir à plus de vingt dans la rue sans que systématiquement les violentes forces de l'ordre tentent de nous disperser. Qu'il est même impossible de se réunir à l'abri sans devoir payer ou appartenir à une société. Il est donc impossible de se rencontrer dans cette ville — et ce n'est pas la seule — pour tout simplement échanger. De ce fait, les contacts humains se sclérosent en une horrible course à

la solitude. En voulant nous réunir dans un centre autonome, nous nous révoltons contre la solitude organisée qui, nous en sommes sûrs, peut être changée. Donc la troisième question est la suivante :

- Pourquoi nous refusez-vous ce centre autonome qui est un véritable besoin ?

C'est en révolte contre la perpétuelle répression que nous subissons tous et toutes que nous sommes sortis de l'anonymat. Et c'est toujours en accord avec cette révolte contre la répression que nous exigeons et demandons :

- Pourquoi poursuivez-vous nos camarades qui n'ont commis que le crime de vouloir exister ?
- Pourquoi feignez-vous d'ignorer l'existence d'un fichier et les mesures répressives contre les homosexuels ?
- Pourquoi criminalisez-vous des gens qui consomment et plantent des drogues moins dangereuses que l'alcool ?
- Pourquoi réprimez-vous les chanteurs et les musiciens de rue ?

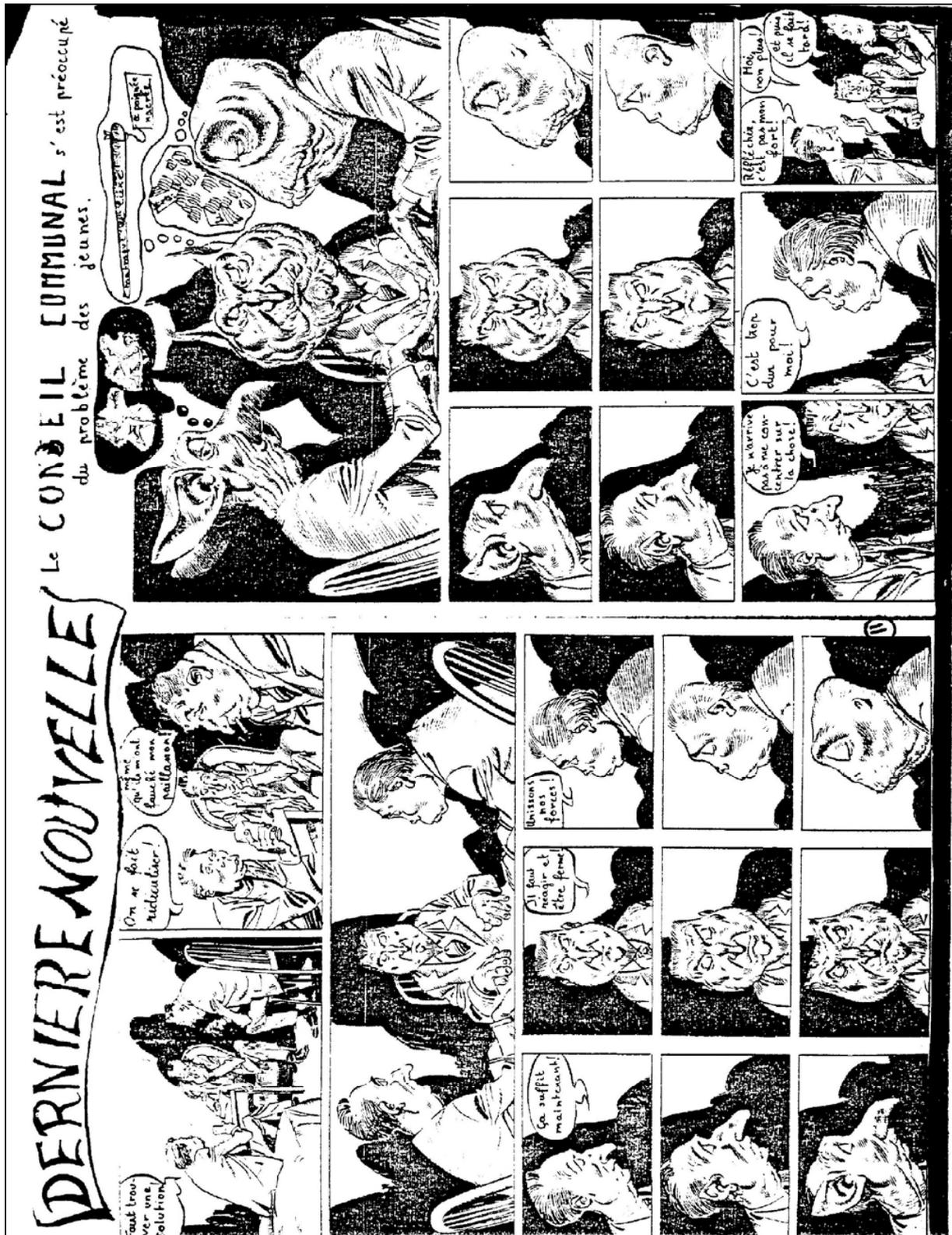
Toutes ces atteintes à la liberté sont dignes d'un régime totalitaire. Voici les 7 revendications qui nous unissent et que nous obtiendrons. Voici les 7 premières questions que nous posons et dont nous exigeons les réponses publiques.

**Assemblée générale de
Lausanne bouge.**

« Lettre ouverte de Lausanne Bouge à la Municipalité : afin d'ouvrir le dialogue », *Secousse Sismique n°1*, Lausanne, novembre 1980, page 9

Commentaire :

C'est une lettre écrite par le mouvement Lausanne Bouge à la Municipalité de Lausanne, où ils expriment leur ras-le-bol contre la société et leurs sept revendications, comme par exemple celle d'un centre autonome.



« Transformation d'une bande dessinée française », *Secousse Sismique n°1*, Lausanne, novembre 1980, page 11

Commentaire :

Cette bande dessinée est à l'origine française. Les membres de Lausanne Bouge ont souvent pris des images ou bandes dessinées afin d'en modifier les textes pour y intégrer leurs propres paroles. C'était un de leurs moyens d'expression.

Table des matières

• Introduction	page 2
• Chapitre un	
- Situation historique et économique, événements qui précèdent	pages 3 à 4
• Chapitre deux	
- Récit des événements : Manifestations et autres actes	pages 5 à 10
• Chapitre trois	
- Explication du mouvement et des revendications	pages 11 à 16
• Chapitre quatre	
- Réactions des tiers	pages 17 à 23
• Conclusion	pages 24 à 26
• Bibliographie	pages 27 à 30
• Annexes : Photos, témoignages et documents de l'époque	pages 31 à 43

Remerciements

**Merci à Anne-Catherine Menétrey et à Jean-Daniel
Cruchaud du temps qu'ils m'ont consacré pour les
interviews**

**Merci à Cédric Suillot pour sa patience, sa disponibilité et
ses conseils**

**Merci à la librairie Basta pour ses archives, si gentiment
mises à ma disposition**

**Merci à toutes les personnes qui, de près ou de loin, m'ont
aidée à la conception de ce travail de maturité**

Mouvements politiques et sociaux lausannois de 1970 à 1990

Souvenirs et archives

Lôzane Bouge (1980-1981) : Une jeunesse en colère

Travail de Maturité

Présenté par

Léa Cloux

3M1

13 novembre 2006

Ce travail de maturité a pour thème les différents mouvements politiques et sociaux qu'il y a eu à Lausanne entre 1970 et 1990. Après mai 68, de nombreux groupes de jeunes ont manifesté leur désir de changer le monde dans lequel ils vivaient.

Pour ce travail de maturité, j'ai choisi comme sujet le mouvement « Lausanne Bouge », créé en septembre 1980, suite aux manifestations de jeunes à Zurich.

Mon travail est essentiellement basé sur des archives et des coupures de presses de l'époque. J'ai aussi été amenée à interviewer des personnes qui avaient participé aux événements. J'ai donc eu la chance de rencontrer Anne-Catherine Menétrey, qui faisait partie du Collectif de défense destiné à aider les jeunes manifestants à se défendre juridiquement, ainsi que Jean-Daniel Cruchaud, le municipal de police de Lausanne de 1980-1986.

Ces recherches m'ont amenée à me poser différentes questions qui forment le fil conducteur de ma réflexion: Qui étaient ces jeunes et que voulaient-ils ? Quelle était la raison de leur révolte ? Comment les événements se sont-ils succédés ?

Telles étaient les questions essentielles de ce travail qui se compose de quatre parties.

La première explique la situation historique et économique dans le monde avant 1980 afin de mieux comprendre la société dans laquelle vivaient ces jeunes.

La seconde partie retrace les événements et les différentes actions du mouvement jusqu'à la fermeture de la « Dolce Vita » en 1999.

La troisième partie est consacrée au mouvement en lui-même. Le chapitre explique qui étaient ces jeunes et quelles étaient leurs revendications.

La quatrième partie retrace les différents avis de la population, de la police, de la presse, des autorités et des différents soutiens (Collectif de défense et Comité de soutien au mouvement des jeunes et pour les libertés démocratiques).